

**7^{ème} Réunion du Comité de session du
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC7)**

Bonn, Allemagne, 17 – 20 septembre 2024

UNEP/CMS/ScC-SC7/Rapport

RAPPORT DE LA RÉUNION

I. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET QUESTIONS D'ORGANISATION

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. Mme Narelle Montgomery, Présidente du Conseil scientifique (ScC) de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et de son Comité de session (ScC-SC), a remercié tous les membres du ScC-SC pour leur vote de confiance à son égard et à l'égard de Daniel Fernando pour qu'ils continuent à assumer leurs rôles de Présidente et de Vice-Président du Comité. Alors que le volume important de tâches confiées au Conseil scientifique indique le haut niveau de considération des Parties pour son travail, les ressources sont limitées pour faire progresser les travaux intersessions. Il était important, au cours du ScC-SC7, d'identifier et d'approuver le programme de travail intersessions à venir. La courte période intersessions jusqu'à la COP15, prévue pour mars 2026, a permis de disposer d'un maximum de douze mois pour achever les travaux prévus et les soumettre à l'examen de la COP15. Il était donc nécessaire de concentrer les efforts du ScC sur des résultats réalisables avec les ressources disponibles. La participation au programme de travail par l'intermédiaire des groupes de travail (GT) établis était essentielle, de même que l'encouragement d'une participation plus large aux activités du ScC.
2. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a souhaité la bienvenue à tous les participants à cette première réunion de l'organe directeur de la CMS depuis la COP14, qui a abouti à des résultats importants et a permis d'accroître considérablement la sensibilisation aux espèces migratrices. Le nouveau rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde (SoWMS) a souligné l'importance des travaux de la CMS, tandis que le plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) de Samarcande a fourni un ensemble de priorités fondées sur la science. Elle a souligné que la CMS serait étroitement impliquée dans la prochaine COP de la Convention sur la diversité biologique (CDB), avec des événements parallèles acceptés. Elle a noté l'importance pour la CMS des orientations fournies par le ScC-SC7 sur les priorités et les besoins, et a remercié toutes les personnes impliquées dans l'organisation de la réunion.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE LA RÉUNION

Point 2.1 Ordre du jour provisoire et documents et 2.2 Ordre du jour provisoire annoté et programme de la réunion

3. La Présidente a demandé des commentaires sur les documents [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.2.1/Rev.2](#) *Ordre du jour provisoire et documents* et [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.2.2](#) *Ordre du jour provisoire annoté et programme de la réunion*. En l'absence de commentaires, les deux textes sont adoptés.

II. QUESTIONS STRATÉGIQUES ET INSTITUTIONNELLES

POINT 3. PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS ENTRE LA COP14 ET LA COP15

4. Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.3](#) *Programme de travail pour le Comité de session du Conseil scientifique pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15* préparé par le Secrétariat. L'un des principaux objectifs du ScC-SC7 était de finaliser son programme de travail (PdT) pour la période intersessions et de discuter et convenir des modalités de sa mise en œuvre. Le PdT se compose de quatre parties : Partie A : Questions stratégiques, institutionnelles et juridiques et questions intersectorielles liées à la conservation, Partie B : Questions de conservation des espèces aquatiques, Partie C : Questions de conservation des espèces aviaires, et Partie D : Questions de conservation des espèces terrestres. Le ScC-SC7 a été invité à revoir, à développer davantage et à adopter son programme de travail (PdT).
5. Le ScC-SC7 a nommé M. Rob Clay président du groupe de travail sur les espèces aviaires, M. Barry Baker président du groupe de travail sur les espèces aquatiques et M. Alfred Oteng-Yeboah président du groupe de travail sur les espèces terrestres.
6. M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a fait remarquer qu'il serait utile d'ajouter une colonne dans les tableaux du PdT concernant les travaux menés dans le cadre du nouveau Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) de Samarcande afin de faciliter l'établissement des priorités pendant les Intersessions. Le président a demandé aux présidents des groupes de travail de prendre note de cette suggestion.
7. Constatant que la seule orientation sur l'établissement des priorités dont disposait le ScC-SC était le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) de Samarcande, M. Simon Nemtsov (Conseiller nommé par les Parties, Israël) a estimé qu'une direction claire dans le traitement des sujets aiderait à établir le programme scientifique, et a proposé de définir des codes de priorité.
8. Le président a convenu que la réunion devrait identifier les travaux réalisables et faisables, pouvant être effectués avec les ressources disponibles ; la réunion devrait viser à compléter la colonne de l'état des tableaux.
9. Le Secrétariat a convenu qu'il devrait être possible d'identifier la faisabilité de chaque point, ajoutant que toutes les décisions de la COP pouvaient être considérées comme prioritaires, et que la conclusion des activités dépendait davantage du financement.
10. M. Barry Baker (Conseiller désigné par la COP pour les prises accessoires) a estimé que tout était essentiellement prioritaire et que l'établissement de priorités artificielles n'était pas le rôle du ScC-SC ; il s'agissait de déterminer ce qui était faisable et pratique, avec des humains identifiés pour mener à bien ces tâches particulières.
11. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a indiqué que la COP14 avait adopté le PdT provisoire de la CMS et avait demandé au Comité permanent (StC) de le finaliser. Les membres du StC ont tenu une réunion informelle récemment, et un projet final a été approuvé, qui devrait être adopté prochainement, et le sujet des futurs programmes de travail sera également discuté lors de la prochaine réunion formelle du StC. Elle a ajouté que le PdT comportait une colonne de priorités et que les groupes de travail du ScC-SC avaient généralement réglé les détails sur la manière de progresser dans les différents domaines de leur travail. Elle a ajouté que la COP14 a adopté le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) de Samarcande, qui établit des priorités stratégiques.

12. Le président a conclu que la prise en compte du PdT global de la CMS aiderait les groupes de travail, qui pourraient ainsi examiner à la fois le plan stratégique et le programme plus large. Le Secrétariat a accepté de rendre le projet disponible en ligne pour le ScC-SC7, dans la section « Autres documents ».
13. Le ScC-SC7 a convenu de la nécessité d'identifier et de convenir d'un PdT réaliste et réalisable et de tâches connexes pour cette période intersessions raccourcie, en utilisant au mieux les ressources disponibles.

POINT 4. ANNEXE AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR LA PÉRIODE INTERSESSIONS ENTRE LA COP14 ET LA COP15 - PARTIE A : QUESTIONS STRATÉGIQUES, INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES ET QUESTIONS INTERSECTORIELLES LIÉES À LA CONSERVATION

14. Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.3/Annex/Part A Programme de travail : questions stratégiques, institutionnelles et juridiques et questions intersectorielles liées à la conservation](#), qui contenait un tableau avec toutes les décisions de la COP 24 et les tâches contenues dans les Résolutions de la CMS qui étaient destinées au ScC. La réunion a approuvé l'ordre d'examen de la partie A de l'annexe et des points connexes de l'ordre du jour.

III. ÉVALUATIONS SCIENTIFIQUES ET RAPPORTS

POINT 5. ÉTAT DES ESPÈCES MIGRATRICES DANS LE MONDE - MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 14.4 ET DES DÉCISIONS 14.23 ET 14.24

Plénière du 17 septembre

15. Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.5 État des espèces migratrices dans le monde](#), préparé par le Secrétariat, qui souligne l'orientation requise du ScC afin de remplir le mandat de la Résolution 14.4 et des Décisions connexes sur l'état de conservation des espèces migratrices. La Résolution 14.4 a demandé au Secrétariat d'élaborer un rapport SoWMS pour chaque COP alternative et a demandé au ScC de fournir des orientations sur le champ d'application et toute section supplémentaire du rapport, ainsi que sur le développement du tableau de bord des données de la CMS en ligne. Les décisions 14.23 et 14.24 établissent un mandat connexe pour le Secrétariat et le ScC, y compris l'identification des développements majeurs concernant l'état de conservation des espèces migratrices, en vue d'un rapport éventuel à présenter à la COP15.
16. Le ScC a été invité à examiner les sujets à aborder dans les sections « coup de projecteur » du prochain rapport, ainsi que les études de cas approfondies à développer. Il a également été demandé de fournir des orientations sur les fonctionnalités possibles du tableau de bord de données de la CMS, et d'identifier tout développement majeur concernant l'état de conservation des espèces migratrices, y compris les tendances émergentes ou les menaces. Le ScC-SC7 a été invité à établir un groupe de travail intersessions.
17. La première édition du SoWMS ayant été bien accueillie lors de la COP14, la Présidente a souligné qu'il était important de commencer à travailler sur sa deuxième édition, alors que le délai pour son examen par le ScC-SC était très limité.
18. M. Barry Baker (Conseiller désigné par la COP pour les prises accessoires) a exprimé son plein soutien au rapport, mais aurait souhaité avoir l'occasion de procéder à un

examen par les pairs du SoWMS, qui comportait certaines erreurs factuelles concernant les prises accessoires.

19. Reconnaisant l'importance du rapport, M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a estimé qu'en ce qui concerne les sections « coup de projecteur », on pourrait faire davantage pour mobiliser les données marines en tirant parti de l'expertise de la Convention OSPAR. Il a également conseillé de s'appuyer sur les études de cas produites pour le rapport sur les espèces migratrices et les changements climatiques, et de se référer aux outils de la CDB lors de l'élaboration du tableau de bord des données de la CMS. En ce qui concerne l'identification des développements majeurs, il a recommandé un exercice de veille stratégique pour examiner des questions plus larges et positionner la CMS pour un impact maximal.
20. Mme Rima Jabado (Conseillère nommée par la COP pour les poissons marins) a conseillé qu'un engagement préalable avec les groupes de spécialistes de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) était nécessaire avant d'utiliser les produits de connaissance de l'UICN, tels que les Aires Importantes pour les Requins et les Raies (ISRA), lors de l'établissement du tableau de bord des données de la CMS.
21. M. Rob Clay (Conseiller nommé par la COP pour les oiseaux) a indiqué que la prochaine Liste rouge de l'UICN inclurait une série d'oiseaux de rivage américains ayant le statut « menacés », notamment les migrateurs à longue distance, et que cette information devrait être incluse dans les rapports de la CMS. Il a ajouté que les États-Unis et le Canada disposeraient de rapports sur les oiseaux d'ici le début de l'année 2025, qui constitueraient des sources d'information utiles concernant les oiseaux migrateurs des Amériques.
22. M. Fernando Spina (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la connectivité/des réseaux) a soutenu la création d'un groupe de travail sur le rapport concernant l'état de conservation des espèces migratrices afin de suivre les priorités.
23. BirdLife International a suggéré de couvrir les impacts des barrages et des pesticides (tels que ceux utilisés dans la lutte contre les criquets) sur les espèces migratrices dans les sections « coup de projecteur », et, pour les groupes d'espèces aviaires, de couvrir les outardes, et davantage les oiseaux de mer, notamment les pétrels à godets. La surveillance des populations et des menaces, ainsi que la question du déplacement des bases de référence des espèces migratrices, pourraient également être abordées. BirdLife International met actuellement à jour sa zone de données en ligne et pourrait contribuer à l'ajout de ces informations au tableau de bord des données de la CMS et rejoindre le groupe de travail.
24. Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) a recommandé de mettre en avant les questions liées à la connectivité et de les considérer comme des points d'intérêt potentiels, ainsi que d'inclure des études de cas sur les espèces migratrices et les changements climatiques, en particulier celles qui ont démontré les avantages de l'atténuation des changements climatiques. L'IFAW a en outre conseillé de mettre davantage l'accent sur les espèces marines. Bien que le tableau 1 (liste indicative des composants clés du tableau de bord) ait bien saisi les idées, l'IFAW a estimé qu'une ventilation des espèces inscrites et non inscrites par la CMS serait utile, et a recommandé de maintenir l'accent sur les menaces à travers le tableau de bord, y compris le commerce, en reflétant le travail effectué par le PNUE-WCMC. L'IFAW a également souligné la nécessité de tenir à jour les données de l'UICN à mesure que la Liste rouge est mise à jour.

25. Compte tenu de l'importance des pandémies et du rôle de la grippe aviaire, Mme Ruth Cromie (Conseillère nommée par la COP pour les espèces envahissantes, les maladies, les animaux sauvages, les insectes, les parasites marins et les mauvaises herbes (Santé de la faune sauvage)) a suggéré d'ajouter la santé comme section « coup de projecteur » supplémentaire.
26. Faisant remarquer que le rapport avait été bien accueilli en Argentine, Mme Vanesa Tossenberger (Conseillère nommée par la COP pour les mammifères aquatiques) a convenu qu'il était important de le poursuivre, en mettant l'accent sur des domaines clés tels que la connectivité, les changements climatiques et la pollution.
27. En conclusion, le ScC-SC7 a reconnu l'impact positif du rapport et a convenu d'établir un groupe de travail intersessions pour guider la prochaine édition. Les sujets proposés pour les études de cas et les thèmes clés des sections « coup de projecteur », notamment la mobilisation des données marines, les impacts des pesticides et des barrages, les espèces migratrices et les changements climatiques, la connectivité, ainsi que la santé de la faune sauvage, seront examinés par le groupe de travail, en plus d'autres idées potentielles.
28. La Présidente a invité les membres à se joindre au groupe de travail intersessions sur le rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde. Les membres suivants se sont portés volontaires pour rejoindre ce groupe de travail lors de la réunion : João Loureiro, Rima Jabado, Edson Gandiwa, Daniel Fernando, Askar Davletbakov, Barry Baker, Rob Clay, Ruth Cromie, Alfred Oteng-Yeboah, Stephen Okiror, Sathyakumar Sambandam, Mark Simmonds, Daliborka Stankovic, Des Thompson, Vanesa Tossenberger, l'Australie, l'IFAW, BirdLife International, BEES, ACCOBAMS (Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente), UNEP-WCMC, James Williams, AEMLAP, FACE, the Born Free Foundation, UICN.

Plénière du 19 septembre

29. La Présidente a fait part d'un vif intérêt pour le groupe de travail, dont le mandat a été approuvé.
30. Mme Vanesa Tossenberger (Conseillère nommée par la COP pour les mammifères aquatiques) s'est portée volontaire pour assumer le rôle de Présidente du groupe de travail.

IV. INTERPRÉTATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Point 4.1 Domaines d'intervention des Conseillers nommés par la COP

Plénière du 17 septembre

31. Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.4.1 Domaines d'intervention des Conseillers nommés par la COP](#) préparé par le Secrétariat. La COP14 a mandaté le ScC pour examiner les domaines d'intervention des Conseillers nommés par la COP et proposer des modifications à la COP15. Le Secrétariat a préparé un document pour initier la discussion sur le maintien ou la modification des neuf domaines d'intervention actuels, et a identifié des domaines qui ne sont pas actuellement couverts par les Conseillers nommés par la COP, notamment la taxonomie et la nomenclature ; l'habitat critique, les conflits et la coexistence homme-faune ; les savoirs autochtones ; la pollution au-delà de la pollution marine ; l'exploitation minière des grands fonds marins ; les espèces envahissantes ; et les insectes. Il a été demandé au ScC-SC de déterminer

si de nouveaux domaines d'intervention pour les Conseillers nommés par la COP étaient nécessaires pour les deux prochaines périodes triennales, ou s'il fallait remplacer ou recentrer des domaines d'intervention existants. Il a également été demandé au ScC-SC d'examiner comment encourager une plus grande implication des Conseillers nommés par les Parties dans les travaux du ScC-SC.

32. La Présidente a fait remarquer que le domaine d'intervention « Espèces envahissantes, maladies, animaux sauvages, insectes, parasites marins et mauvaises herbes » n'était pas destiné à être couvert par une seule personne pour tous les sujets qu'il englobe, et que l'attention pouvait être déplacée d'un domaine à l'autre. Elle a ajouté que les Conseillers nommés par la COP effectuaient un travail considérable et qu'il était important de s'assurer que le ScC avait la bonne combinaison de domaines d'intervention.
33. Mme Ruth Cromie (Conseillère nommée par la COP pour la santé de la faune sauvage) était consciente qu'il n'y avait pas suffisamment d'attention portée aux espèces envahissantes, tandis que l'ordre du jour sur la santé avait élargi le mandat de la CMS par le biais du Groupe de travail sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages. Elle a ajouté que le Groupe de travail « Espèces migratrices et santé », qui avait constaté que l'exploitation non durable des ressources était à l'origine des problèmes de santé, devait être opérationnalisé et contribuer également aux travaux sur l'empoisonnement. Elle a recommandé d'utiliser le mot « santé » plutôt que « maladie ».
34. La Présidente a préconisé de chercher au sein du ScC à combler des lacunes telles que les espèces envahissantes, en s'engageant davantage avec d'autres Conseillers scientifiques.
35. Constatant qu'il existe de nombreuses formes de pollution, la pollution la plus chronique entraînant également des problèmes de santé, M. Mark Simmonds (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la pollution marine) a souligné l'absence d'un Conseiller nommé par la COP pour la pollution lumineuse ; les Conseillers nommés par les Parties pourraient être encouragés à assumer ce rôle ainsi que d'autres.
36. M. Graeme Taylor (membre nommé par les Parties pour l'Océanie) a estimé qu'il n'était pas possible d'avoir un Conseiller nommé par la COP pour chaque menace ; de nouveaux sujets devront être abordés et d'autres pourront être abandonnés, en fonction des décisions prises lors de chaque cycle de la COP.
37. Constatant que tous les domaines d'intervention inscrits sont importants et qu'il est utile de les réviser tous les deux triennats, M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a souligné l'importance de motiver les bénévoles et de la disponibilité des fonds.
38. M. Barry Baker (Conseiller nommé par la COP pour les prises accessoires) a estimé que certains domaines non couverts pourraient potentiellement être repris par des domaines d'intervention existants. Les prises accessoires étant une question de conflit entre l'homme et la faune, il pourrait éventuellement aborder d'autres questions de conflit entre l'homme et la faune, tandis que l'exploitation minière en eaux profondes pourrait être considérée comme une question de pollution.
39. La Présidente a fait remarquer qu'il serait important d'assigner des responsables aux tâches.
40. M. João Loureiro (membre nommé par les Parties pour l'Europe) a exprimé son engagement envers les espèces envahissantes, ajoutant que de nombreuses espèces,

y compris les espèces envahissantes, modifient leur comportement migratoire, telles que l'ouette d'Égypte *Alopochen aegyptiaca* au Portugal.

41. M. Des Thompson (Conseiller nommé par la COP pour le changement climatique) a ajouté que les espèces envahissantes avaient contribué à 60 % des extinctions mondiales de plantes et d'animaux et que la menace s'aggravait, ce qui justifie que ce domaine d'intervention mérite d'être mis en avant.
42. BirdLife International a estimé que la prise en considération de la faune sauvage pourrait être ajoutée comme domaine d'intervention pour un Conseiller scientifique, car il serait difficile de trouver quelqu'un pour couvrir tous les domaines taxonomiques.
43. Le ScC-SC7 a reconnu la nécessité d'impliquer les Conseillers nommés par les Parties dans son travail et de revoir, voire de mettre à jour les domaines d'intervention tous les deux triennats pour garantir leur pertinence.
44. La Présidente a conclu que la réunion a convenu que les domaines d'intervention des Conseillers nommés par la COP devraient être maintenus, en changeant le nom du domaine d'intervention « Espèces envahissantes, maladies, animaux sauvages, insectes, parasites marins et mauvaises herbes » pour le rebaptiser « Santé de la faune sauvage ».

Plénière du 19 septembre

45. La Présidente a rappelé à l'assemblée l'intention de changer le titre du domaine d'intervention « Espèces envahissantes, maladies, animaux sauvages, insectes, parasites marins et mauvaises herbes » en « Santé de la faune sauvage », et de revoir la liste pour y déceler les lacunes. Elle a indiqué qu'aucune lacune n'avait été constatée et que le Secrétariat rédigerait un document simple contenant ces recommandations, qui serait examiné par le ScC-SC8 en vue de son approbation lors de la COP15.
46. M. Barry Baker (Conseiller nommé par la COP pour les prises accessoires) a souhaité la bienvenue aux membres du ScC ayant une expertise pertinente pour diriger les questions relatives aux tortues marines au sein du groupe de travail sur les espèces aquatiques.
47. La Présidente a encouragé les membres à prendre en considération les contributions d'autres partenaires disposant d'une expertise et a indiqué que l'Australie était prête à jouer un rôle de premier plan sur la question de la pollution lumineuse.
48. Mme Vanesa Tossenberger (Conseillère nommée par la COP pour les mammifères aquatiques) a recommandé M. Carlos Mario Orrego (membre nommé par les Parties pour l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes) en tant que spécialiste des tortues marines, qui a par la suite confirmé sa disponibilité pour fournir son expertise.
49. M. João Loureiro (membre nommé par les Parties pour l'Europe) indique qu'il dispose d'une expertise sur les espèces envahissantes et qu'il est prêt à mettre celle-ci à profit.

Point 4.2 Aperçu des Groupes de travail et des Équipes spéciales établis sous l'égide du Conseil scientifique de la CMS et de son Comité de session

50. Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.4.2 Aperçu des Groupes de travail et des Équipes spéciales établis sous l'égide du Conseil Scientifique de la CMS et de son Comité de session](#), préparé par le Secrétariat, qui a été mandaté par la COP14 pour fournir un aperçu des Groupes de travail et des Équipes spéciales. Le document présente les Groupes de travail à durée indéterminée à l'Annexe 1, les Groupes de travail à durée limitée à l'Annexe 2 et les mandats de certains Groupes de travail à l'Annexe 3, pour lesquels une version révisée est disponible, avec un mandat supplémentaire pour le Groupe de travail sur le prélèvement illégal et non durable d'espèces sauvages. Un changement a été proposé à l'Annexe 3, afin de modifier le nom « Groupe de travail sur la Grippe aviaire et les Oiseaux sauvages » en « Groupe de travail sur la Grippe aviaire et la Faune sauvage ». Il a été demandé au ScC d'examiner la liste des Groupes de travail scientifiques et des Équipes spéciales, de réviser, d'amender et d'approuver les mandats, et d'inviter le Secrétariat à finaliser le mandat révisé du Groupe de travail sur la Grippe aviaire et les Oiseaux sauvages.
51. Mme Ruth Cromie (Conseillère nommée par la COP pour la santé de la faune sauvage) a ajouté que le changement de nom visant à remplacer le terme « oiseaux sauvages » par le terme « faune sauvage » à l'Annexe 3 était nécessaire, car un certain nombre de taxons de mammifères étaient concernés et menacés par la grippe aviaire.
52. Constatant qu'il existait des différences entre les mandats, M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a recommandé de vérifier leur cohérence par rapport au modèle, et que tous les Groupes de travail soient limités dans le temps. Il a ajouté que les tâches de tous les Groupes de travail et de toutes les Équipes spéciales devraient être claires pour la prochaine période triennale, et qu'il était de bonne gouvernance de procéder à des examens réguliers pour s'assurer que le travail en cours reste utile et pertinent. Il a demandé un document montrant la liste complète de tous les Groupes de travail.
53. M. Graeme Taylor (membre nommé par les Parties pour l'Océanie) a convenu que les Groupes de travail ne devraient pas être permanents sans but, mais qu'il devrait y avoir une option de renouvellement, tout en devant faire rapport à la COP.
54. La Présidente demande si un calendrier doit être appliqué aux Groupes de travail à durée indéterminée de l'Annexe 1A. Le Secrétariat a ajouté que certains délais devraient correspondre à la durée du Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) de Samarcande. Le Secrétariat a indiqué que tous les Groupes de travail scientifiques établis sous l'égide du ScC étaient inscrits, car le ScC n'avait de mandat que pour ces groupes, mais que la liste pouvait être allongée.
55. Mme Vanesa Tossenberger (Conseillère nommée par la COP pour les mammifères aquatiques) a estimé qu'il serait difficile de fixer des limites temporelles pour tous les Groupes de travail établis pour des questions à long terme, étant donné qu'ils sont liés à des résolutions qui ont elles-mêmes un horizon à long terme. Elle a suggéré de déterminer les calendriers en fonction du travail requis pour chaque Groupe de travail, et de définir que tous les Groupes de travail seraient examinés avant chaque réunion du ScC-SC de la COP.
56. Tout en convenant que des délais pourraient être envisagés, M. Fernando Spina (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la connectivité/des réseaux) a fait remarquer que certains Groupes de travail ou Équipes spéciales seraient probablement toujours nécessaires, tels que ceux sur les mammifères aquatiques, tandis que d'autres,

comme ceux sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, pourraient ne pas l'être. Il a recommandé de conserver les Groupes de travail à composition non limitée, qui devraient faire rapport aux COP, même s'il n'y a pas de questions urgentes à traiter.

57. L'AEMLAP a recommandé de conserver des Groupes de travail à composition non limitée et de veiller à ce que chaque COP renouvelle le mandat de ces Groupes, comme cela a été fait pour le Groupe de travail de l'AEMLAP.
58. Faisant remarquer qu'un modèle ne convenait pas forcément à tous, M. Mark Simmonds (Conseiller nommé par la COP pour la pollution marine) a souligné la situation des Groupes de travail dirigés par des Conseillers nommés par la COP qui révisent leurs propres mandats et qui doivent faire rapport au ScC et à la COP.
59. La Présidente estime que les lignes de rapport des Groupes de travail pourraient être clarifiées et recommande que le ScC-SC revoie la liste des Groupes de travail et des Équipes spéciales pour vérifier que chacun d'entre eux est toujours actif.
60. Le Secrétariat a rappelé à l'assemblée que l'examen des activités de chaque groupe dépassait le mandat donné par la COP14 et a recommandé de parcourir la liste pour fournir des orientations, par exemple pour vérifier si tous les groupes étaient actifs ou si certains étaient inactifs. La fourniture d'orientations lors de la réunion du ScC avant la COP ne laisserait pas le temps d'apporter des modifications.
61. M. Edson Gandiwa (membre désigné par le Parti pour l'Afrique) a demandé comment les groupes de travail s'alignaient sur le PdT. La Présidente a convenu qu'il serait utile d'établir des références croisées entre les groupes de travail et le PdT.
62. M. Graeme Taylor (membre nommé par les Parties pour l'Océanie) a demandé si tous les Groupes de travail avaient une personne de contact sur le site Internet de la CMS, ainsi que le processus d'adhésion, en suggérant que les groupes sans personne de contact pourraient être considérés comme inactifs.
63. M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a noté que la majorité des Groupes de travail et des Équipes spéciales étaient liés aux travaux du PdT, mais il a estimé que les travaux du Groupe de travail sur la prévention des empoisonnements avaient été largement repris par d'autres Groupes de travail.
64. Mme Ruth Cromie (Conseillère nommée par la COP pour la santé de la faune sauvage) a convenu que le Groupe de travail sur la prévention des empoisonnements avait été inactif au cours de la dernière période intersessions, mais que certains éléments, tels que les appâts empoisonnés et les plombs, devaient encore être examinés, ce qui pourrait ne pas être pris en charge par d'autres groupes.
65. BirdLife International a estimé que les appâts empoisonnés étaient largement pris en charge par le Groupe de travail sur le prélèvement illégal et non durable et le Groupe de travail sur les vautours (qui n'a pas encore été créé), qui pourrait également examiner les médicaments, tandis que les rodenticides et les pesticides pourraient potentiellement être confiés au Mémoire d'entente sur les rapaces (MdE), bien que cela le limiterait à la région Afrique-Eurasie. BirdLife International a recommandé que le nouveau Groupe de travail proposé sur les insectes prenne en considération la question des pesticides.
66. M. Fernando Spina (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la connectivité/des réseaux) a conseillé de faire preuve de prudence avant de mettre fin

- au Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement, alors que des problèmes tels que le saturnisme restent non résolus.
67. Le Secrétariat a proposé d'ajouter des responsables à la liste pour chaque Groupe de travail et Équipe spéciale, et de poursuivre la discussion lors de la prochaine réunion. La Présidente conclut que le Secrétariat travaillera sur cette question pour qu'elle soit examinée par le ScC-SC8 avec davantage d'informations qui aideront à prendre une décision.
 68. La Présidente a indiqué que les Groupes de travail inscrits à l'Annexe 1B seraient examinés par le Groupe de travail ScC-SC7 sur les espèces terrestres, tandis que la réunion a convenu que le Groupe de travail sur la connectivité écologique figurant à l'Annexe 2 devrait être prolongé jusqu'à la COP15, et que le terme « Oiseaux sauvages » devrait être remplacé par « Faune sauvage » dans le titre du Groupe de travail sur la Grippe aviaire et les Oiseaux sauvages figurant à l'Annexe 3A. Le Secrétariat a ajouté qu'une dernière consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) était encore nécessaire en ce qui concerne le Groupe de travail sur la Grippe aviaire et les Oiseaux sauvages.
 69. En ce qui concerne l'Annexe 3B, Mme Ruth Cromie (Conseillère nommée par la COP pour la santé de la faune sauvage) a suggéré un nouveau texte concernant le rôle et le champ d'application, et a noté une erreur mineure ; elle soumettra les amendements proposés par écrit au Secrétariat.
 70. Une modification mineure a été suggérée pour l'Annexe 3B, une erreur a été soulignée dans la version espagnole de l'Annexe 3C, et une harmonisation de la langue a été demandée en relation avec le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de Kunming à Montréal, tandis que l'IFAW a recommandé une révision mineure, qu'il soumettra par écrit au Secrétariat. La réunion a convenu que le Secrétariat intégrerait les amendements soumis.
 71. En conclusion, le ScC-SC7 a convenu que tous les Groupes de travail devraient avoir une durée définie et des mécanismes d'établissement de rapport clairs. Le ScC-SC7 a reconnu le potentiel de fusionner ou de clôturer des groupes inactifs, ainsi que la nécessité de mises à jour et de révisions régulières.

Point 6.1.1. Déclin des insectes et les menaces qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores

Plénière du 17 septembre

72. Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.1.1 Déclin des insectes et les menaces qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores](#) préparé par le Secrétariat. La COP14 a mandaté le Comité scientifique pour qu'il prenne en considération les conclusions du rapport, examine la question et élabore des lignes directrices pour les actions prioritaires identifiées. Le rapport, qui a été présenté au ScC-SC6 et à la COP14, introduit les principaux facteurs à l'origine de la perte de biomasse d'insectes et identifie les lacunes pour les recherches futures, notamment la nécessité d'examiner les impacts sur les chauves-souris migratrices. Ce rapport constitue une première étape dans la compréhension de l'impact du déclin des insectes sur les espèces migratrices. Il a été proposé de former un Groupe de travail intersessions sur le déclin des insectes afin de conseiller le Secrétariat et de contribuer à l'élaboration d'une orientation. Le ScC-SC7 est invité à demander au Secrétariat de commander une étude pour évaluer les effets du déclin des insectes sur les espèces

migratrices et à élaborer des orientations. Le Secrétariat a souhaité la bienvenue à M. David Ott (Institut Leibniz) à la réunion en tant qu'auteur du rapport.

73. M. Timm Reinhardt (Conseiller nommé par les Parties, Allemagne) serait intéressé à participer au Groupe de travail et à voir un mandat développé, et a noté le commentaire de BirdLife International selon lequel une partie du travail pourrait être liée au Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement. Il s'est interrogé sur l'organe qui devrait prendre en charge le développement de l'orientation. Le Secrétariat a répondu que le développement de l'orientation ne pouvait pas être réalisé par le Secrétariat seul, et a accueilli favorablement le fait qu'un membre du Conseil prenne l'initiative de former un groupe.
74. M. Mark Simmonds (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la pollution marine) a fait remarquer que la pollution lumineuse jouait probablement un rôle dans le déclin des insectes, offrant ainsi un potentiel de fusion. La Présidente a également souligné le lien entre la lumière artificielle et son impact sur les insectes.
75. La Born Free Foundation a estimé que le titre sous-entendait des impacts sur les oiseaux insectivores, mais que le déclin des insectes aurait un effet plus large sur l'ensemble de l'écosystème.
76. Notant qu'il s'agit d'un sujet complexe, imbriqué dans les travaux d'autres Groupes de travail, M. David Ott (Institut Liebniz) a recommandé que des représentants d'autres Groupes de travail soient potentiellement représentés au sein de ce Groupe. Il a ajouté que l'approche écosystémique était l'une des lacunes à combler à l'avenir.
77. Le ScC-SC7 a reconnu la complexité de la question, la nécessité de poursuivre les recherches, et le potentiel de collaboration avec d'autres Groupes de travail sur des sujets connexes tels que la pollution lumineuse et l'empoisonnement.
78. La Présidente a proposé de créer un groupe consultatif à ce stade, plutôt qu'un Groupe de travail intersessions, qui pourrait définir les prochaines étapes potentielles et les liens avec les Groupes de travail existants, en faisant appel à d'autres experts après avoir obtenu l'engagement des membres du ScC ; des lignes directrices pour atténuer le déclin pourraient être un domaine à développer.

Plénière du 19 septembre

79. La Présidente a confirmé la création d'un groupe consultatif et a invité le Secrétariat à contacter les personnes qui ne participent pas au ScC-SC7 mais qui ont exprimé le souhait de faire partie de ce groupe, et à en rendre compte au ScC.

Point 6.1.2. Pastoralisme et espèces migratrices

Plénière du 17 septembre

80. Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.1.2](#) *Pastoralisme et espèces migratrices* préparé par le Secrétariat, qui demande au ScC d'établir un Groupe de travail multipartite sur le pastoralisme et de réviser les mandats. Le pastoralisme a été confirmé comme la principale menace pour l'Argali (*Ovis ammon*). Les tâches du Groupe de travail au cours de la prochaine période intersessions consistaient à examiner l'impact de la transhumance sur la biodiversité, les modèles existants et les meilleures pratiques, et à fournir des recommandations pour aider les Parties à traiter les impacts du pastoralisme sur les espèces inscrites sur la liste de la CMS et à réaliser les avantages potentiels pour la santé et la résilience des écosystèmes associés à une

gestion holistique. Le Secrétariat a proposé que le mandat du Groupe de travail prenne fin lors de la prochaine réunion.

81. Notant les liens entre le pastoralisme et les insectes, Mme Vanesa Tossenberger (Conseillère nommée par la COP pour les mammifères aquatiques) a estimé que la persistance des médicaments utilisés dans le pastoralisme nécessitait une approche écosystémique. Born Free a donné l'exemple de bouses non décomposées en raison de médicaments antiparasitaires ayant un impact direct sur les insectes et autres invertébrés, ainsi que sur les poissons et l'environnement aquatique lorsqu'ils atteignent les cours d'eau.
82. M. Rubén Moreno-Opo (membre nommé par les Parties pour l'Europe) a soulevé la question de l'agriculture durable et des espèces migratrices et a suggéré l'élaboration d'un document qui présenterait des mesures spécifiques pour aider les Parties ; la gestion des pratiques agricoles et des paysages a des incidences directes sur la disparition d'un certain nombre d'espèces migratrices.
83. Le Secrétariat a conseillé que le Groupe de travail devait examiner les types de mesures que la COP pourrait envisager d'adopter.
84. M. Fernando Spina (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la connectivité/des réseaux) a estimé qu'il était tout à fait opportun d'examiner ces questions, en notant la loi sur la restauration au sein de l'UE qui a suivi l'évolution des pratiques agricoles.
85. L'AEMLAP a rapporté que les questions relatives à l'utilisation des terres étaient abordées dans son Plan d'action sur les oiseaux terrestres, et que l'utilisation des terres ainsi que les changements d'utilisation des terres étaient inclus dans la Déclaration d'Abuja, avec le soutien de six pays d'Afrique de l'Ouest. L'AEMLAP a estimé qu'il était opportun que la CMS aborde l'utilisation des terres et les changements d'utilisation des terres, ainsi que l'agriculture et le pastoralisme, en tant que facteurs influençant les oiseaux migrateurs.
86. M. João Loureiro (membre nommé par les Parties pour l'Europe) a fait remarquer que de nombreuses questions devaient être prises en considération, telles que l'empiètement des panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles et les besoins de restauration de l'habitat pour les oiseaux des steppes dans un paysage agricole.
87. M. Sathyakumar Sambandam (membre nommé par les Parties pour l'Asie) a fait remarquer qu'il avait étudié l'impact du pastoralisme sur les mammifères migrateurs dans les hautes régions de l'Himalaya.
88. M. Rob Clay (Conseiller nommé par la COP pour les oiseaux) a rappelé à la réunion que le Groupe de travail était axé sur le pastoralisme, tandis que la discussion relative à l'agriculture et à l'utilisation des terres dans un sens plus large était beaucoup plus vaste. Le ScC-SC devait déterminer si le Groupe de travail adopterait ce mandat plus large ou s'il se concentrerait uniquement sur le pastoralisme.
89. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a convenu que l'expansion agricole et urbaine avait des impacts significatifs sur les espèces migratrices, et que le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) de Samarcande incluait les questions de la destruction et de la fragmentation des habitats. Elle a conseillé que ce Groupe de travail se concentre sur le sujet plus restreint du pastoralisme, tandis que l'utilisation plus large des terres pourrait être abordée en tant que question émergente lors de la

COP15. Elle a ajouté que la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) travaillait sur les insectes, et que la CMS pourrait unir ses forces aux siennes.

90. Le ScC-SC7 a accepté de mettre en place le Groupe de travail sur le pastoralisme et les espèces listées par la CMS. La Présidente a conclu que le Groupe de travail devrait se concentrer sur le pastoralisme, tout en soulignant la nécessité d'aborder également les questions agricoles de manière plus approfondie à l'avenir.
91. Les membres suivants se sont portés volontaires pour rejoindre le Groupe de travail sur le pastoralisme et les espèces inscrites sur la liste de la CMS : Rubén Moreno-Opo, Sathyakumar Sambandam, Edson Gandiwa, la Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS), la Born Free Foundation, Stephen Okiror, Ruth Cromie et Rob Clay.

Plénière du 19 septembre

92. La Présidente a invité les participants à formuler de nouveaux commentaires sur le pastoralisme. Comme il n'y en avait pas, il a été convenu que ces questions seraient soulevées au sein du Groupe de travail.

Point 6.1.3 Aires de conservation transfrontières pour les espèces migratrices

Plénière du 17 septembre

93. Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.1.3 Aires de conservation transfrontières pour les espèces migratrices](#) préparé par le Secrétariat. La CMS a commandé un outil en ligne pour identifier les opportunités de conservation transfrontière en Afrique, tout en notant la difficulté que représente la délimitation des aires transfrontières. Le Secrétariat a organisé une série de webinaires sur l'utilité et la fonctionnalité de l'outil pour les trois régions identifiées, ainsi qu'un événement autonome pour toutes les Parties à la CMS de ces régions, et a mené une enquête. Des recommandations ont également été formulées, notamment pour poursuivre la diffusion de l'enquête et améliorer le contenu et la visibilité des informations fournies sur la méthodologie de la couche de données. Il a été demandé au ScC-SC d'examiner l'utilité de l'outil, de formuler des recommandations sur son utilisation future et de fournir des informations sur son expansion à venir.
94. La Présidente a fait remarquer que la réunion a demandé au Secrétariat de poursuivre la diffusion de l'enquête et d'élaborer des lignes directrices concrètes sur la base des réactions spécifiques reçues.
95. S'appuyant sur l'expérience du Zimbabwe, M. Edson Gandiwa (membre nommé par les Parties pour l'Afrique) a estimé que l'outil était utile pour soutenir les initiatives transfrontières. Notant que les décisions politiques sont essentielles pour les aires transfrontières, il a recommandé d'ajouter d'autres couches pour renforcer les lignes de base et montrer les aires de répartition des espèces sauvages. Il a indiqué que l'outil devrait intégrer des données provenant de toutes les utilisations des terres et de toutes les parties prenantes afin d'orienter les décisions, de sorte qu'il ne présente pas uniquement un point de vue conservacionniste. Avec une portée élargie, il pourrait devenir un outil indépendant utile à la prise de décision.

Plénière du 19 septembre

96. La Présidente a invité à une discussion sur cette question, mais aucun autre commentaire n'a été formulé.

Point 6.1.4 Développement d'infrastructures et espèces migratrices

Plénière du 17 septembre

97. Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.1.4 Développement des infrastructures et espèces migratrices](#) préparé par le Secrétariat, qui propose le mandat et la composition du Groupe de travail sur les infrastructures et les espèces migratrices pour examen par le ScC-SC7.
98. La Présidente a fait remarquer que le document était lié à d'autres cadres, tels que le Groupe d'étude de l'énergie, et a invité les volontaires à participer à ce groupe.
99. Constatant que les mandats étaient larges, M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a estimé qu'il était nécessaire d'établir un ordre de priorité majeur pour examiner ce qui pouvait être réalisé au cours de cette période intersessions. Il a recommandé au Groupe de travail de se référer aux travaux en cours dans le cadre du Groupe de travail sur les changements climatiques, ajoutant que l'infrastructure présentait des obstacles à la fois physiques et non physiques.
100. M. Fernando Spina (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la connectivité/des réseaux) a déclaré qu'il était pertinent d'examiner les infrastructures énergétiques à l'aide de différents atlas, et qu'il était possible de superposer et d'analyser la présence de couloirs de migration ou de voies de migration.
101. S'exprimant en tant que membre du Groupe d'étude de l'énergie, M. Graeme Taylor (membre nommé par les Parties pour l'Océanie) a insisté sur la nécessité de définir des lignes de travail claires pour éviter les chevauchements. Il a recommandé une synergie avec l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), qui envisage de créer un groupe de travail sur les éoliennes et les infrastructures.
102. Le ScC-SC7 a accepté d'établir le Groupe de travail sur les infrastructures et les espèces migratrices. Les membres suivants ont proposé de rejoindre le Groupe de travail : WCS, Stephen Okiror, Alfred Oteng-Yeboah, Rob Clay, Daliborka Stankovic, Edson Gandiwa, la Born Free Foundation, Vanesa Tossenberger, le PNUE-WCMC, et Fernando Spina. Le Secrétariat s'adressera également à d'autres entités.

Plénière du 19 septembre

103. La Présidente a indiqué que les mandats révisés étaient disponibles dans le document CRP6.1.4, [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.1.4](#), la principale modification étant l'ajout de la durée.
104. M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a fait remarquer que les mandats avaient perdu certaines informations, dont la Présidente a indiqué qu'elles seraient rétablies.

Point 6.1.5 Mise en œuvre de la Résolution 13.5 (Rev.COP14) Lignes directrices internationales de la CMS relatives à la pollution lumineuse dont sont victimes les espèces migratrices

Plénière du 17 septembre

105. M. Mark Simmonds (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la pollution marine) a présenté le document [ScC-SC7/Doc.6.1.5 Mise en œuvre de la Résolution 13.5 \(Rev.Cop14\). Lignes directrices internationales de la CMS relatives à la pollution](#)

lumineuse dont sont victimes les espèces migratrices. La Décision 14.222 a demandé au Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, d'envisager la préparation d'annexes supplémentaires pour adoption par la COP15 sur la manière d'éviter et d'atténuer les effets négatifs de la pollution lumineuse sur les taxons ; de diffuser largement les Lignes directrices internationales de la CMS relatives à la pollution lumineuse dont sont victimes les espèces migratrices ; et de soutenir la mise en œuvre par le biais de webinaires ou d'autres activités. Il a été recommandé de tenir une réunion de consultation en ligne et d'établir une liste des organisations intéressées. Il a indiqué qu'un nouveau leadership approprié était nécessaire pour ce domaine.

106. La Présidente a remercié M. Simmonds et Mme Laetitia Nunny pour la conduite de ce travail, qui a mené à l'élaboration des lignes directrices en tant qu'outil à l'usage des Parties, et a encouragé la diffusion et la sensibilisation.
107. Le Secrétariat a suggéré que deux questions principales devaient être discutées lors d'une réunion d'experts en ligne : les modalités possibles pour les futures lignes directrices et les messages à envoyer à la COP15.
108. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a souligné la nécessité de diffuser largement les lignes directrices pour les mettre entre les mains de ceux qui pourraient les utiliser.
109. Constatant le grand enthousiasme des personnes impliquées, M. Mark Simmonds (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la pollution marine) a estimé que les occasions de diffuser les lignes directrices ne manquaient pas. Il a rappelé qu'il approuverait le leadership sur cette question, qu'il pense que l'Australie assumera.
110. Mme Narelle Montgomery (membre nommée par les Parties pour l'Océanie) a confirmé que l'Australie prendrait l'initiative de faciliter une consultation d'experts sur d'éventuelles futures lignes directrices.

Plénière du 19 septembre

111. La Présidente invite à la discussion sur la Décision 14.221 dans laquelle il est demandé au ScC d'examiner les questions relatives à la pollution lumineuse et aux méthodes d'atténuation, mais aucun autre commentaire n'est formulé.

Point 6.1.6 Changement climatique et espèces migratrices

Plénière du 17 septembre

112. M. Des Thompson (Conseiller nommé par la COP pour le changement climatique) a présenté le document [ScC-SC7/Doc.6.1.6 Changement climatique et espèces migratrices](#), en remerciant tout particulièrement l'ancien Conseiller nommé par la COP pour le changement climatique, M. Colin Galbraith. Il a rappelé à l'assemblée l'importance d'adopter une attitude positive vis-à-vis de la nature dans le cadre de la démarche visant à adopter une attitude positive vis-à-vis du climat. La COP14 a mandaté le ScC pour qu'il s'occupe de dix actions, en commençant par le rétablissement du Groupe de travail sur les changements climatiques et l'adoption de son programme de travail. S'appuyant sur le rapport important lancé lors de la COP28 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), une réunion internationale est prévue en février 2025 à Édimbourg pour faire avancer la mise en œuvre de la Décision 14.214. Des ateliers ont été prévus pour discuter des questions liées à la facilitation des changements d'aire de répartition des espèces migratrices et des solutions basées sur la nature. Le ScC a été invité à fournir des conseils sur la

réunion et à commenter le document, concernant les liens entre le travail entrepris et les questions relatives aux espèces migratrices en rapport avec la COP29 de la CCNUCC.

113. La Présidente s'est félicitée de la réunion d'Édimbourg et des liens avec d'autres groupes de travail, et a noté la nécessité de les reconnaître.
114. Le Royaume-Uni a ajouté qu'il effectuait un travail préparatoire de fond pour la réunion d'Édimbourg.
115. L'IFAW a anticipé que la longue liste de points à examiner par le ScC en vertu de la Décision 14.214 pourrait être adéquatement abordée lors de la réunion d'Édimbourg. Cependant, il a estimé que le sous-point d) concernant le rôle des espèces migratrices dans le maintien et le renforcement de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques devrait être mis en avant de manière plus significative. L'IFAW a proposé de participer au Groupe de travail et d'aider le Royaume-Uni dans tout travail préparatoire pour la réunion d'Édimbourg.
116. M. Mark Simmonds (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la pollution marine) a fait remarquer que la Commission Baleinière Internationale (CBI) menait de nombreux travaux relatifs aux changements climatiques qui pourraient être présentés lors de la réunion d'Édimbourg et dans d'autres forums, et que le Comité scientifique de la CBI souhaitait être impliqué.
117. M. Des Thompson (Conseiller nommé par la COP pour le changement climatique) a précisé que les participants pouvaient se joindre à la réunion en ligne ainsi qu'en personne à Édimbourg.
118. Mme Vanesa Tossenberger (Conseillère nommée par la COP pour les mammifères aquatiques) a fait remarquer que la réunion d'Édimbourg était pertinente pour toutes les espèces migratrices et a encouragé tous les membres du ScC-SC à y participer.
119. La Born Free Foundation a proposé de contribuer au Groupe de travail en ce qui concerne les espèces migratrices terrestres, notamment les éléphants, et d'aider le Royaume-Uni à préparer la réunion d'Édimbourg. Ruth Cromie (Conseillère nommée par la COP pour la santé de la faune sauvage) a également proposé de rejoindre le Groupe de travail.
120. Le ScC-SC7 a accepté la tenue d'une réunion internationale en présentiel à Édimbourg, qui rétablirait le Groupe de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices de la CMS, en poursuivant les travaux dans le cadre des décisions de la COP14 et en élaborant des résultats à présenter à la COP15.

Plénière du 19 septembre

121. La Présidente a fait remarquer que quelques modifications mineures ont été apportées au document CRP4.2 partie C, [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.4.2](#), principalement pour clarifier que ce Groupe de travail contribuerait au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et a attiré l'attention sur la réunion du Groupe de travail sur le changement climatique en février 2025 à Édimbourg, organisée par M. Des Thompson (Conseiller nommé par la COP pour le changement climatique).
122. M. Sathyakumar Sambandam (membre nommé par les Parties pour l'Asie) s'est porté volontaire pour ce Groupe de travail, car il s'intéressait déjà de près à l'adaptation aux changements climatiques dans l'Himalaya.

Point 6.1.7 Intégration des savoirs locaux et autochtones pour soutenir la conservation effective des espèces migratrices

123. M. Daniel Fernando (Vice-Président du ScC) a assumé le rôle de Président, tandis que Mme Narelle Montgomery (en sa qualité de membre nommé par les Parties pour l'Océanie) a présenté le document [ScC-SC7/Doc.6.1.7 Intégration des savoirs locaux et autochtones pour soutenir la conservation effective des espèces migratrices](#). La Décision 14.9 demande au Comité permanent, sous réserve de la disponibilité des ressources, d'évaluer l'importance des systèmes multiples de connaissances et de compréhension, et de fournir un rapport à la COP15 avec des suggestions pour une meilleure mise en œuvre de la Convention. Le document présente un examen des pratiques actuelles dans les forums internationaux, un résumé des mécanismes institués, des ressources utiles, ainsi qu'un projet de mandat pour le Groupe de travail. Elle a accueilli favorablement les suggestions et a encouragé les participants à se fixer des tâches réalistes sur lesquelles se concentrer pendant la période intersessions. Le StC sera invité à rejoindre le Groupe de travail.
124. L'Allemagne considérait cela comme une question politique importante en discussion dans différentes conventions, et il était important d'éviter tout chevauchement avec ces autres processus. L'Allemagne a ajouté que les mécanismes de participation des peuples autochtones et des communautés locales constituaient une importante question de gouvernance et de politique confiée au Secrétariat pour décision par la COP, tandis que le ScC devrait se concentrer strictement sur l'évaluation de l'importance des multiples systèmes de connaissances et fournir un rapport à la COP15.
125. M. Barry Baker (Conseiller nommé par la COP pour les prises accessoires) a estimé que les mandats étaient trop larges et ne favorisaient pas l'adhésion au Groupe de travail de membres du StC ou de représentants d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME).
126. M. Graeme Taylor (membre nommé par les Parties pour l'Océanie) a souligné l'importance de ce sujet, notamment dans la région de l'Océanie, où de nombreuses communautés autochtones gèrent les espèces migratrices ; les organismes néo-zélandais ont l'obligation légale de collaborer avec les communautés maories et de tenir compte des connaissances traditionnelles locales. Il a déclaré qu'un Groupe de travail était nécessaire pour discuter de ces questions et offrir l'occasion d'impliquer d'autres systèmes de connaissances.
127. Le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) a rappelé aux participants l'existence d'une orientation sur l'utilisation des connaissances traditionnelles, élaborée par un groupe de travail de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui est disponible sous forme de projet sur le site Web de la CITES.
128. Constatant le rôle important de la conservation communautaire en Afrique, M. Edson Gandiwa (membre nommé par les Parties pour l'Afrique) a jugé essentiel de débattre de cette question et d'examiner comment intégrer d'autres formes de connaissances pour aller de l'avant, avec la possibilité de tirer des enseignements d'autres Conventions.
129. L'IFAW a fait remarquer qu'il devrait être possible de séparer la question de l'intégration des connaissances traditionnelles de celle de la représentation des groupes, et que le Comité scientifique pourrait se concentrer sur les moyens d'intégrer d'autres systèmes de connaissances. Il a conseillé d'apporter des clarifications à la formulation, par exemple en évitant de regrouper les connaissances traditionnelles avec les connaissances communautaires.

130. Au point c) de la composition du Groupe de travail, M. Des Thompson (Conseiller nommé par la COP pour le changement climatique) a demandé si le Groupe de travail recherchait des détenteurs de savoirs traditionnels ou des experts en savoirs traditionnels.
131. Mme Narelle Montgomery (en sa qualité de membre nommé par les Parties pour l'Océanie) a fait remarquer que le document n'était pas conçu pour dépasser son mandat, mais a reconnu que la distinction entre les rôles du Secrétariat et du ScC était floue. Elle a proposé de réviser le mandat du Groupe de travail pour s'assurer qu'il se concentre sur les aspects scientifiques et techniques, et a indiqué que le Groupe de travail ne serait pas en mesure de traiter toutes les questions au cours de cette période intersessions, mais qu'il devrait pouvoir progresser.
132. La Présidente a conclu qu'il y avait un intérêt à organiser un Groupe de travail informel pour discuter du mandat modifié. À l'issue de la discussion, Mme Narelle Montgomery a repris sa place de Présidente.
133. Barry Baker, Graeme Taylor, Des Thompson, Juergen Friedrich (Allemagne), la Born Free Foundation, Edson Gandiwa et Alfred Oteng-Yeboah ont participé à ce Groupe de travail informel.

Plénière du 19 septembre

134. Le Groupe de travail sur les systèmes de connaissances multiples, y compris les connaissances traditionnelles et autochtones, a été établi et son mandat a été adopté. Zeb Hogan, la Born Free Foundation, PROE, l'Australie et la Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS) ont exprimé leur intérêt à rejoindre le Groupe de travail.

PROGRAMME DE TRAVAIL : QUESTIONS STRATÉGIQUES, INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES ET QUESTIONS INTERSECTORIELLES LIÉES À LA CONSERVATION

135. La Présidente a présenté le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.3/Annexe/Partie A Questions stratégiques, institutionnelles et juridiques et questions intersectorielles liées à la conservation](#), qui comprend un tableau résumant les mandats et les activités pour chaque thème.

Questions stratégiques et institutionnelles

Plan stratégique pour les espèces migratrices de Samarcande

136. Le Secrétariat a indiqué que le Groupe de travail intersessions chargé d'élaborer le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) de Samarcande avait conclu ses travaux lors de la COP14, et que le Secrétariat se penchait à présent sur les actions, les lignes de base et les indicateurs, ainsi que sur un cadre de suivi et un nouveau modèle de rapport tenant compte du Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) de Samarcande. Ce travail sera soumis au ScC dès qu'il sera disponible.
137. M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a souligné la nécessité de recouper les travaux du StC sur le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) de Samarcande avec la contribution du ScC, ainsi que de tirer des enseignements du processus et du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il a proposé de contribuer à ce travail, mais a estimé que le Groupe de travail devait d'abord être créé dans le cadre du StC.

138. Le Secrétariat a indiqué qu'il existait une liste des anciens membres du Groupe de travail intersessions, qu'il visait à réintégrer des membres et à en accueillir de nouveaux, qui pourraient se joindre au Groupe lorsque la notification se présenterait.
139. Le PNUE-WCMC a proposé de rejoindre le Groupe de travail.

Participation des organisations non gouvernementales et d'autres groupes dans les processus de la CMS

140. La Présidente a indiqué que les mandats révisés pour le Groupe de travail sur les systèmes de connaissances multiples, y compris les connaissances traditionnelles et autochtones, étaient disponibles sous la référence CRP6.1.7, et a demandé au ScC-SC7 de les confirmer.
141. La Born Free Foundation estime que les mandats ont été améliorés. Il existe des zones sensibles entre les connaissances et les croyances traditionnelles, comme la croyance que la viande de gorille peut améliorer la force d'une personne, cette dernière n'ayant pas sa place dans un Comité scientifique.
142. Les membres suivants ont proposé de participer au Groupe de travail sur les systèmes de connaissances multiples, y compris les connaissances traditionnelles et autochtones: la Born Free Foundation, Zeb Hogan, PROE et l'Australie.

Coopération entre la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la CMS

143. Notant l'importance de la coopération avec l'IPBES, notamment en ce qui concerne la connectivité, et la Décision 14.12, le Secrétariat a fait référence à l'évaluation méthodologique accélérée sur l'aménagement du territoire intégrant la biodiversité et la connectivité écologique, qui a été approuvée par la plénière de l'IPBES en 2023. L'IPBES a récemment lancé un appel à manifestation d'intérêt pour accueillir l'Unité d'appui technique (UAT) et a publié un appel à nomination d'experts pour l'évaluation. Le Secrétariat de la CMS a porté à l'attention de ses Parties et observateurs l'appel à accueillir l'UAT par le biais d'une notification. Le Secrétariat de l'IPBES prévoyait d'organiser un webinaire pour présenter le processus de nomination des experts, le champ d'application de l'évaluation, et l'expertise requise. Les membres du ScC ont été invités à participer à l'évaluation en tant qu'experts et à s'inscrire au webinaire s'ils le souhaitent. En ce qui concerne la Décision 14.13, il a été demandé au ScC d'examiner les résultats d'un certain nombre d'évaluations, y compris celle de l'utilisation durable des espèces sauvages, du point de vue de la CMS. D'autres mandats étaient en cours en vertu des résolutions pertinentes.
144. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a indiqué que la Décision 14.13 orientait le Comité scientifique vers une liste de produits de l'IPBES qui étaient pertinents pour les travaux de la Convention, y compris le rapport de l'atelier coparrainé par l'IPBES et le GIEC sur la biodiversité et les changements climatiques. Elle a encouragé les Groupes de travail mis en place par le CSC à contribuer à l'évaluation des résultats des évaluations de l'IPBES, travail qui pourrait être reflété dans l'organe du CSC-SC7. Elle a ajouté que l'IPBES souhaitait établir des liens plus étroits avec la CMS, et bien que l'évaluation accélérée de la connectivité écologique ait pris beaucoup de temps à se concrétiser, la CMS devait tirer le meilleur parti de son achèvement réussi et continuer à contribuer à ce processus ainsi qu'aux autres produits pertinents.
145. M. Alfred Oteng-Yeboah (Conseiller nommé par la COP pour les mammifères terrestres) a été heureux de constater qu'après un long essai, l'évaluation de la connectivité

soutenue par la CMS a été approuvée par l'IPBES. Il s'est interrogé sur la manière d'encourager les relations entre l'IPBES et les Points focaux nationaux (PFN) de la CMS.

146. La Présidente a fait remarquer que la communication entre les PFN de l'AME varierait considérablement d'un pays à l'autre ; toutefois, le Secrétariat remettrait en circulation les notifications émises par l'IPBES aux PFN de la CMS, le cas échéant, après quoi il incomberait aux PFN de chaque pays de s'impliquer.
147. M. Fernando Spina (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la connectivité/des réseaux) a souligné la nécessité de diffuser et de promouvoir la coopération au sein de la communauté scientifique, notamment par l'intermédiaire des membres du Groupe de travail sur la connectivité écologique.

Conseil scientifique

148. En vertu de la Résolution 12.4 (Rev.COP14), qui souligne la nécessité pour le ScC d'établir des liens étroits avec des organes équivalents dans d'autres AME, le Secrétariat a indiqué qu'il avait participé à une réunion du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur le renforcement de l'interface science-politique entre la CMS, la CDB et la Convention sur les zones humides, et qu'il était en liaison avec d'autres AME.

Évaluations et rapports scientifiques

Atlas de la migration des animaux

149. M. Fernando Spina (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la connectivité/des réseaux) a indiqué que le ScC a été sollicité pour fournir des conseils et des orientations sur la mise à jour des modules existants et le développement de nouveaux modules de l'atlas, sur l'amélioration de son utilisation, ainsi que sur la promotion de la connaissance et de l'utilisation des modules. Il considérait l'atlas comme un travail crucial pour la CMS, comme le reflète le SPMS de Samarcande, et fondamental pour la connectivité. Alors que la CMS était sur le point de pouvoir livrer un atlas mondial sur les migrations animales, il a exhorté tous les conseillers et délégués à contribuer en nature et à identifier les soutiens nécessaires à son achèvement.
150. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a fait remarquer que la CMS avait la chance que différentes entités contribuent à l'élaboration de produits tels que l'Atlas des Migrations des Ongulés de l'Initiative mondiale sur la migration des ongulés (GIUM), qui a bénéficié d'une couverture médiatique importante. Elle a souligné qu'il était essentiel de connaître les mouvements et les habitats des espèces migratrices, de savoir comment assurer la connectivité et mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et de comprendre les paysages plus vastes utilisés par les espèces migratrices. Elle a souligné les résultats obtenus au Sud-Soudan, où l'on a constaté que les ongulés sortaient des aires protégées en traversant des voies ferrées et des champs pétrolifères, et a insisté sur la nécessité de mener une réflexion par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la connectivité et d'autres organismes afin d'améliorer l'atlas en vue d'une mobilisation significative des ressources.
151. La Présidente a cité l'Atlas en ligne de la reproduction et de la migration des tortues marines (TurtleNet) comme un bon exemple, où le suivi des déplacements des tortues est très concret pour les humains.
152. La Born Free Foundation s'est interrogée sur le fait de savoir si l'atlas se concentrait sur la définition biologique de la migration ou sur la définition légale de la migration selon la

CMS. Elle est disposée à contribuer à l'atlas des primates, en notant que les atlas du GIUM et de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) ne font référence qu'aux migrations d'ongulés.

153. L'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS) a fait remarquer que le Groupe de travail sur les aires marines protégées pour les mammifères marins de l'UICN avait cherché à déterminer la meilleure manière d'illustrer les migrations, et que ses efforts pourraient compléter ceux de la CMS. L'ACCOBAMS a fait remarquer que les informations scientifiques issues du marquage étaient clairement utiles, mais que la taille des échantillons était parfois très faible.
154. M. Fernando Spina (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la connectivité/des réseaux) a indiqué qu'il prévoyait une réunion avec des collègues du GIUM afin d'adopter une approche analytique pour définir les voies.

Interprétation et mise en oeuvre de la Convention

Mise en œuvre des articles IV et V de la Convention

155. La Présidente a fait remarquer que la Résolution 12.8 chargeait le Secrétariat et le ScC d'appliquer les critères lors de l'élaboration et de l'évaluation des propositions pour les futurs Accords. Aucun commentaire n'a été formulé.

Questions intersectorielles liées à la conservation

Prélèvement illégal et non durable d'espèces sauvages

156. La Présidente a indiqué que les mandats révisés figuraient dans la partie E du document CRP4.2.
157. Constatant que la COP14 avait demandé au ScC (Décision 14.184) d'examiner tous les travaux sur ce sujet dans l'ensemble de la Convention, le Secrétariat a proposé que ce Groupe de travail supplémentaire examine les espèces terrestres ainsi que les contributions des groupes de travail sur les espèces aquatiques et aviaires, notamment pour identifier les principaux facteurs et l'ampleur des prélèvements de la faune sauvage, pour évaluer l'état de conservation, et pour s'assurer, avec d'autres partenaires, que les prélèvements de la faune sauvage sont légaux et durables.
158. La Fédération européenne des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage (FACE) a estimé que les mandats étaient adaptés à leur objectif, mais a suggéré d'inclure le contexte et la finalité.
159. La Présidente a conseillé au Secrétariat d'élaborer un modèle standard pour les groupes de travail, qui permettrait d'identifier les principales sections représentées, tout en soulignant qu'il était important de conserver une certaine souplesse, car les groupes de travail ont été créés à des fins différentes.
160. L'IFAW a fait part de son accord avec la FACE, étant donné que cette information est liée à la décision de la COP14. L'IFAW s'est interrogé sur le fait de savoir si les domaines d'intervention du Comité scientifique étaient issus de l'analyse, ou s'il était possible d'envisager des mesures au-delà de celles énumérées aux points i à iv du mandat.
161. Le Secrétariat a répondu que les mesures représentaient une agglomération de différents résultats issus des résolutions relatives aux décisions concernant les espèces aquatiques et aviaires, ainsi que de la Décision adoptée par la COP13.

162. Mark Simmons (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la pollution marine) a estimé que le mandat était très large et a demandé si, dans le domaine aquatique, la prise potentiellement illégale de baleines par le Japon serait incluse dans l'examen. Il a exprimé sa préoccupation quant à ce que le Groupe de travail allait entreprendre concernant les questions marines, en faisant remarquer que le concept provenait davantage du domaine terrestre, avec lequel il était plus facile de s'engager.
163. M. João Loureiro (membre nommé par les Parties pour l'Europe) a estimé que le mandat était réalisable et a offert son expertise au Groupe de travail.
164. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a fait remarquer que le texte avait été repris mot pour mot de la Décision de la COP, et que le rôle du ScC était de revoir l'analyse. Les Décisions 14.184 et 14.185 de la COP étaient très détaillées, et le ScC a été invité à réfléchir à la meilleure manière de mener à bien ce travail.
165. M. Simon Nemptov (Conseiller nommé par les Parties, Israël) a estimé que cette question touchait au cœur de la Convention et que l'application était une question vitale. Il a recommandé d'ajouter une cinquième mesure au mandat : « *Formuler des recommandations pour améliorer la conformité des Parties en matière de prévention des captures illégales et non durables d'espèces.* » La Born Free Foundation a soutenu cette proposition.
166. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a fait remarquer que la formulation de recommandations était implicite dans la Décision 14.184 d), qui demandait au ScC de fournir des recommandations à la COP15, tandis que le Fonds international pour la protection des animaux a noté que cela était également mentionné dans la partie 1 b) du mandat.
167. Mme Vanesa Tossenberger (Conseillère nommée par la COP pour les mammifères aquatiques) a recommandé d'intégrer les Organisations Régionales de gestion des pêches (ORGP) dans le texte, mais a souligné que les pays, tels que l'Argentine, qui ne font partie d'aucune ORGP, ne devraient pas être exclus des mesures prises.
168. M. Barry Baker (Conseiller nommé par la COP pour les prises accessoires) a fait remarquer que l'Argentine avait rencontré des problèmes par le passé en ce qui concerne les ORGP, et qu'il serait bon de tenir compte de leurs préoccupations.
169. Le PNUE-WCMC a estimé que le titre du mandat fournissait une orientation claire, mais a recommandé d'ajouter un texte concernant l'identification des lacunes en matière de données, le rôle du Groupe de travail étant d'identifier ces lacunes et de les mettre en lumière.
170. Le ScC-SC7 a approuvé la création du Groupe de travail sur les prises illégales et non durables de la vie sauvage.
171. Les membres suivants se sont portés volontaires pour rejoindre le Groupe de travail : João Loureiro, Simon Nemptov, James Williams (Royaume-Uni), Vanesa Tossenberger, FACE, IFAW, WCS, PNUE-WCMS, Edson Gandiwa, Fernando Spina. La FACE a proposé au Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier de rejoindre le Groupe de travail.
172. Notant l'intérêt suscité par ce sujet, Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a estimé que le ScC devrait identifier les domaines nécessitant le plus d'attention ; certaines prises illégales n'ont pas suscité beaucoup d'attention, notamment celles liées

à l'utilisation ou au commerce au niveau national et local. Elle a ajouté que les prélèvements illégaux étaient largement pertinents, en citant les cibles 4, 5 et 9 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, et a fait remarquer que la gestion durable de la faune sauvage était à l'ordre du jour de la COP16 de la CDB.

Connectivité écologique

173. La Présidente a indiqué que les principaux amendements apportés aux mandats des Groupes de travail dans le document CRP4.2, partie D, visaient à corriger les références au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
174. Le Secrétariat a ajouté qu'il est proposé de prolonger la durée du Groupe de travail, tandis que les tâches e) et f) de la Décision 14.195 se référant aux recommandations continueront d'être traitées. En ce qui concerne les données de connectivité, une enquête était prête à être distribuée, et les membres ont été encouragés à la diffuser largement dès sa publication par le Secrétariat. Une fois les données collectées, un examen et une analyse approfondis seront effectués, et les résultats seront communiqués au ScC.
175. Le ScC-SC7 a décidé de rétablir le Groupe de travail sur la connectivité écologique, dans le but d'améliorer la compréhension scientifique des questions de connectivité et de fournir des conseils à ce sujet en ce qui concerne les espèces migratrices.
176. M. Fernando Spina (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la connectivité/des réseaux) a accepté de continuer à diriger le Groupe de travail sur la connectivité écologique. Il a fait remarquer que les données collectées étaient importantes pour élaborer des stratégies de conservation efficaces, notamment les bases de données sur les déplacements d'animaux, mais qu'il était nécessaire de superposer d'autres strates d'information, telles que les infrastructures. Il a exprimé sa volonté de continuer à diriger ce Groupe de travail.
177. En réunissant différents types de données, M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a recommandé de mieux utiliser le travail effectué par le Laboratoire de la biodiversité des Nations Unies.

Évaluation d'impact et espèces migratrices

178. Le Secrétariat a indiqué que la Décision 14.205 demandait au ScC d'examiner les informations soumises par les Parties concernant l'application des évaluations des effets cumulatifs et la nécessité d'une orientation supplémentaire. Le Secrétariat a envoyé une notification aux Parties en juin pour obtenir des retours, et un aperçu des réponses est disponible dans le document d'information 16, [PNUE/CMS/ScC-SC7/Inf.16](#). Le Secrétariat a accueilli favorablement les commentaires du ScC-SC7 sur cette activité, dont la mise en œuvre nécessite un financement, bien qu'aucun financement ne soit disponible et qu'aucun responsable n'ait été identifié au sein du ScC.
179. La Présidente a fait remarquer que les Parties et d'autres acteurs pouvaient encore fournir des informations sur cette question, qui nécessite une large participation.
180. Le PROE a indiqué que la CITES disposait de directives pour les espèces migratrices, y compris des études de cas qui prenaient également en considération les effets cumulatifs, et qui pourraient être examinées dans le cadre du Groupe de travail.

181. M. Barry Baker (Conseiller nommé par la COP pour les prises accessoires) a indiqué qu'il s'occupait de ce sujet et qu'il envisagerait de jouer un rôle de premier plan sur cette question.

Santé de la vie sauvage

182. La Présidente a fait remarquer que les mandats du Groupe de travail sur les espèces migratrices et la santé étaient couverts par le document CRP4.2 partie B, [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.4.2](#), tandis que les mandats du Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages devaient être finalisés avec la FAO puisque le Groupe de travail était convoqué conjointement par les deux organisations.
183. Le ScC-SC7 a décidé d'établir un Groupe de travail sur les espèces migratrices et la santé, dans le but de concentrer les efforts de la CMS et de s'impliquer dans les questions connexes.
184. Mme Ruth Cromie (Conseillère nommée par la COP pour la santé de la vie sauvage) a accepté de continuer à diriger le Groupe de travail, qui s'est concentré sur la production d'orientations, de déclarations périodiques avec des messages clés, et sur la représentation de l'aspect faune sauvage lors des réunions. Pour cette période intersessions, elle se concentrera sur une nouvelle déclaration, étant donné que la grippe aviaire a connu de nouveaux développements et que l'Océanie a fourni une bonne orientation sur laquelle s'appuyer. Elle a souligné la nécessité de traduire les documents et a remercié M. Rob Clay (Conseiller nommé par la COP pour les oiseaux) ainsi que ses collègues pour avoir organisé les traductions en espagnol et en portugais.
185. Le Royaume-Uni a indiqué que le Joint Nature Conservation Committee (JNCC) du Royaume-Uni avait un stagiaire qui commençait à travailler sur le développement de projets d'études concernant les espèces migratrices.
186. La Born Free Foundation a demandé à la CMS de faciliter la contribution des organisations non gouvernementales (ONG), par exemple pour aborder des questions telles que les retombées et les transmissions lorsqu'il s'agit d'animaux en captivité, et pour prendre la parole lors d'événements où les ONG observatrices n'étaient pas présentes.
187. Mme Ruth Cromie (Conseillère nommée par la COP pour la santé de la faune sauvage) a fait remarquer que la CMS pourrait contribuer, par le biais du cadre sanitaire, à promouvoir des écosystèmes résilients. Elle a ajouté que le Groupe de travail aurait besoin d'une représentation diversifiée d'experts et espérait recevoir des contributions des Parties et des projets d'études de « Une seule santé ».
188. M. Simon Nemptsov (Conseiller nommé par les Parties, Israël) a fait remarquer que la CITES traitait également des questions liées à « Une seule santé » et qu'elle pourrait jouer un rôle dans le groupe de travail.
189. La Présidente a confirmé que le ScC-SC7 a considéré les mandats des Groupes de travail comme approuvés, et que les mandats du Groupe de travail conjoint seront finalisés par le Secrétariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et présentés au ScC-SC8.
190. Les membres suivants ont proposé de rejoindre le Groupe de travail : Ruth Cromie, Timm Reinhardt, la Born Free Foundation, la Société pour la conservation de la vie sauvage, Simon Nemptsov, Des Thompson.

Conséquences de la pollution plastique sur les espèces aquatiques, terrestres et aviaires

191. Le Secrétariat a indiqué que les activités se poursuivraient dans le cadre du Programme de travail de la dernière période intersessions, avec des travaux dans la région Asie-Pacifique, tout en recherchant des fonds pour permettre la couverture d'autres régions. La pollution plastique n'a pas été citée comme la menace la plus grave pour les espèces non marines dans le rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices, et cette question n'a pas été considérée comme prioritaire dans le passé.
192. La Présidente a indiqué que tous les Conseillers des taxons étaient désignés comme chefs de file, étant donné l'importance de la pollution plastique pour tous les groupes de taxons.
193. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a indiqué que depuis que la CMS a commencé à travailler sur ce sujet, il y a eu des développements mondiaux concernant un instrument juridique contraignant sur la pollution plastique, dont le champ d'application ne se limite pas aux océans. Elle a ajouté que la majeure partie de la pollution plastique provenait de sources terrestres et qu'il y avait de nombreuses recherches en cours.
194. Faisant remarquer que les microplastiques constituent une menace connue dans les océans, la Born Free Foundation a souligné qu'il existait également une menace plastique dans les forêts d'Afrique centrale pour les grands singes, telle que la pollution provenant des boissons des mineurs.

Conséquences de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation

195. Le Secrétariat a indiqué que la Décision 14.228 demandait au ScC d'examiner les résultats du Groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale et d'inviter les Conseillers nouvellement nommés à s'engager dans le Groupe de travail. La Décision 14.229 était basée sur les recommandations issues du dernier atelier du Groupe de travail d'experts et du ScC, et fournissait un aperçu des plans pour mettre en œuvre les nombreux mandats. Le Secrétariat a fait remarquer qu'une publication spéciale sur la culture animale était prévue pour le début de 2025, s'appuyant sur des articles évalués par des pairs, qui répondrait aux mandats b) et d) de la Décision 14.229, rendant ce sujet mieux connu au sein de la famille de la CMS, tandis qu'un plan d'action sur la manière de rendre disponibles les revues spécifiques aux espèces était en cours de préparation. Le mandat d) de la Décision 14.229 prévoyait une collaboration accrue avec l'UICN.
196. M. Fernando Spina (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la connectivité/des réseaux) a salué la contribution de Mme Philippa Brakes (Présidente du Groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale), qui mérite un large soutien.
197. La Présidente a fait remarquer le haut niveau de productivité du Groupe de travail et a encouragé d'autres personnes à le rejoindre.

Futures activités de la CMS liées aux espèces exotiques envahissantes

198. Bien que l'adoption de la Résolution 11.28 sur les espèces envahissantes date de la COP11, le Secrétariat a souligné que seules des actions limitées étaient en cours, et a été encouragé par le fait que M. João Loureiro (membre nommé par les Parties pour l'Europe) ait proposé d'examiner cette question et de vérifier si la résolution était adaptée à l'objectif, afin de la faire avancer.
199. M. Alfred Oteng-Yeboah (Conseiller nommé par la COP pour les mammifères terrestres) a fait remarquer que les espèces exotiques envahissantes (EEE), qui constituent une menace particulière pour les espèces indigènes, ont été traitées en détail dans le cadre de la CDB, et qu'une évaluation récente a été réalisée par l'IPBES. Il a fait remarquer que la Thaïlande cherchait à obtenir de l'aide pour combattre le Tilapia à menton noir (*Sarotherodon melanotheron*), une espèce de poisson envahissante introduite d'Afrique de l'Ouest et déplaçant les espèces de poissons indigènes, et a demandé si les spécialistes des poissons de la CMS pouvaient apporter leur soutien.
200. M. João Loureiro (membre nommé par les Parties pour l'Europe) a constaté que la plupart des problèmes liés aux EEE concernent les plantes et les poissons, et a affirmé être disponible pour apporter son expertise.
201. L'UICN a encouragé la synergie et la collaboration avec le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN.

Actions concertées

202. Le Secrétariat a fait remarquer que le fait d'encourager et d'aider les Parties à entreprendre, à réviser les actions concertées (AC) existantes et à en développer de nouvelles était une activité permanente.
203. En réfléchissant à la population de marsouins communs de la mer Baltique (*Phocoena phocoena*), M. Mark Simmonds (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la pollution marine) a remis en question le processus qui a suivi l'adoption d'une AC. Le Secrétariat a répondu que le processus était expliqué dans la Résolution 12.28.
204. ASCOBANS a constaté qu'un effort important a été fait dans l'AC pour le marsouin commun, et a estimé que d'autres actions pour la conservation de l'espèce devraient être ajoutées.
205. Mme Vanesa Tossenberger (Conseillère nommée par la COP pour les mammifères aquatiques) a noté l'intérêt de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay à proposer une AC pour la COP15 concernant le Grand Dauphin de Lahille (*Tursiops truncatus gephyreus*), qui a été inscrit aux Annexes I et II de la Convention par la COP14. La Présidente a répondu que le ScC prendrait note des progrès réalisés et qu'il se réjouissait de les examiner lors de sa prochaine réunion.
206. La Présidente a ajouté que les AC étaient toujours soumises à l'examen du ScC et qu'une fois l'AC en place, les auteurs étaient tenus de soumettre un rapport et il est possible de présenter une nouvelle AC pour toute espèce inscrite à l'Annexe I ou à l'Annexe II de la CMS.
207. M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a estimé que le processus d'AC était très important, notamment la mise en œuvre effectuée par les Parties concernées, et a préconisé l'utilisation d'indicateurs pour mesurer le succès.

RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail sur les espèces aquatiques

208. M. Barry Baker (Conseiller nommé par la COP pour les prises accessoires) a rapporté que le Groupe de travail sur les espèces aquatiques avait examiné le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.3/Annexe/Partie B](#) *PdT Annexe Partie B : questions liées à la conservation des espèces aquatiques*, et avait apporté des modifications comme indiqué dans le CRP3/Annexe/Partie B. Il a également noté les résultats du deuxième atelier IWC-CMS sur le fonctionnement des écosystèmes de cétacés, résumés dans le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.2.1](#), et a pris note du rapport de l'atelier. Il a estimé que la plupart des objectifs du Programme de travail pouvaient être atteints au cours de la période intersessions actuelle, avec un niveau de détail suffisant pour inspirer confiance à cet égard.
209. M. Baker a noté que certains textes de résolution semblaient mieux convenir en tant que textes de décision, car ils contenaient des actions réalisables et limitées dans le temps, telles que les travaux relatifs aux collisions entre navires et la mégafaune marine. Pour les rapports sur des sujets qui ne sont pas inclus dans le format du rapport national, le Groupe de travail a suggéré que le Secrétariat vérifie s'il est possible de modifier le modèle de rapport national pendant la période intersessions actuelle, qui est plus courte. Le Groupe de travail a également demandé au Secrétariat de fournir une liste de tous les éléments nécessitant un financement, afin que toutes les parties prenantes intéressées puissent envisager un financement.
210. M. Baker a mentionné un atelier organisé conjointement par ACCOBAMS et ASCOBANS pour les marines et l'OTAN sur le bruit sous-marin et les cétacés à Toulon, en France, en novembre 2024. L'Australie a indiqué au Groupe de travail que les connaissances sur les incidences, l'atténuation et la surveillance du bruit sous-marin d'origine anthropique présentaient encore d'importantes lacunes. Le Gouvernement australien était en train d'élaborer des lignes directrices nationales sur le bruit sous-marin d'origine anthropique qui devaient servir de base à la gestion de la bonne pratique et à la prise de décision.
211. M. Zeb Hogan (Conseiller nommé par la COP pour les poissons d'eau douce) a recommandé d'inclure les poissons d'eau douce dans les projets de décisions sur les prises accessoires à la COP15, faisant remarquer que les décisions actuelles n'incluaient que les espèces marines.
212. La Born Free Foundation a indiqué qu'en tant que partenaire d'Ecoflix, une plateforme de streaming à but non lucratif, elle développait un système d'alerte avancé pour éviter les collisions entre les navires et les mammifères marins. Ce système comprend notamment l'utilisation de drones se déplaçant à l'avant des navires pour les informer et éviter les collisions, et qui pourraient fournir des informations sur la présence et le mouvement des baleines.

Groupe de travail sur les espèces aviaires

213. M. Rob Clay (Conseiller nommé par la COP pour les oiseaux) a indiqué que le Groupe de travail sur les espèces aviaires proposait deux documents pour adoption sans changement – document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.3.1](#) *Plan d'action international par espèce pour le Faucon fuligineux 2024-2036* et document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.3.2](#) *Plan d'action pour la conservation des vautours en Afrique de l'Ouest 2023 - 2043*. Le Groupe de travail a travaillé sur le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.3/Annexe/Partie C](#) *PdT Annexe Partie C : questions liées à la conservation*

des espèces aviaires et a mis à jour divers points, tels que contenus dans le document [PNUJ/CMS/ScC-SC7/CRP.3/Annexe/Partie C](#), qui a également noté les activités à venir pour faire avancer le Programme de travail. Un certain nombre de points de l'ordre du jour nécessiteraient des ressources externes importantes.

214. M. Clay a conclu que le Groupe de travail recommandait de rationaliser et de consolider autant que possible les flux de travail et les initiatives en matière d'infrastructures, compte tenu des ressources limitées et du fait que les points focaux des accords et initiatives pertinents étaient souvent les mêmes personnes. Il a également sensibilisé aux nouvelles technologies pertinentes, par exemple pour détecter les collisions d'oiseaux avec les lignes électriques.
215. BirdLife International a annoncé des nouvelles dévastatrices pour la CMS et son Mémoire d'entente (MdE) relatif aux mesures de conservation du courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*), qui, après des études et des modélisations exhaustives, a été annoncé dans le journal *Ibis* comme « espèce éteinte », cette remarque devant faire son apparition dans la Liste rouge de l'UICN en octobre 2025. BirdLife International s'attendait à ce que le Mémoire d'entente (MdE) de la CMS pour cette espèce doive être dissous en raison d'un échec final, étant donné qu'il s'agit de la première extinction aviaire continentale dans le Paléarctique occidental depuis de nombreux siècles.
216. BirdLife International a exhorté la CMS à saisir cette opportunité pour s'assurer que le Mémoire d'entente relatif aux mesures de conservation du courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*) n'a pas disparu en vain et que la sensibilisation à son extinction puisse être utilisée pour prévenir d'autres extinctions. Cela est particulièrement important compte tenu du nombre significatif d'autres oiseaux de rivage susceptibles d'être inscrits sur la Liste rouge de l'UICN comme étant globalement menacés ou quasi menacés. Un symposium mondial sur le courlis, axé sur la prévention de l'extinction des huit autres espèces de courlis, était prévu dans la voie de migration Asie orientale-Australasie, où le courlis d'Extrême-Orient *Numenius madagascariensis* est endémique. BirdLife International a demandé à la CMS et à l'AEWA de réfléchir à la manière de marquer de manière constructive cette étape malheureuse - la fin du Mémoire d'entente relatif aux mesures de conservation du courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*), et même de son Mémoire d'entente (MdE), par exemple en organisant des « funérailles » cérémonielles ou un service commémoratif pour l'oiseau lors de la COP15 et/ou de la MOP9 de l'AEWA.
217. La Présidente a encouragé l'engagement du Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est - Australasie dans l'organisation du symposium mondial sur le courlis.
218. M. Zeb Hogan (Conseiller nommé par la COP pour les poissons d'eau douce) a recommandé que le Secrétariat engage une discussion plus large sur la manière de gérer l'extinction des espèces migratrices, en notant que certains poissons migrateurs d'eau douce se sont également éteints récemment.
219. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a estimé qu'une large discussion était nécessaire pour évaluer ce que la communauté de la conservation pouvait faire pour prévenir l'extinction, et a salué les conseils pour les discussions internes initiales. Elle a indiqué qu'il était important de mettre en lumière ces événements par le biais d'un programme de sensibilisation.
220. M. Simon Nemtsov (Conseiller nommé par les Parties, Israël) a indiqué que la CITES avait examiné la question de savoir s'il fallait retirer de ses annexes les espèces présumées éteintes, mais qu'étant donné que le commerce de leurs peaux ou d'autres parties pouvait se poursuivre, elle était réticente à les retirer des annexes. Il a suggéré

que la CMS pourrait ajouter un astérisque indiquant « *présupposé éteint* » à ces espèces, tout en ne les retirant pas de la liste.

221. M. Barry Baker (Conseiller nommé par la COP pour les prises accessoires) a soutenu le maintien des espèces présumées éteintes sur les listes, affirmant qu'il avait une fois déclaré éteinte une espèce d'oiseau qui a été redécouverte par la suite.
222. La Présidente a fait remarquer que la CMS disposait d'un processus pour retirer des espèces de la liste, mais que ce processus n'avait pas été utilisé.

Groupe de travail sur les espèces terrestres

223. M. Alfred Oteng-Yeboah (Conseiller nommé par la COP pour les mammifères terrestres) a rendu compte des discussions sur le PdT du Conseil pour les espèces terrestres pendant la période intersessions, contenues dans le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.3/Annex/Part D PdT Annexe Partie D : questions liées à la conservation des espèces terrestres](#), ainsi que dans les documents [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.4.1 Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique](#), [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.4.2 Initiative de la CMS pour le Jaguar](#) et [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.4.3/Rev.1 Initiative pour les mammifères d'Asie centrale](#). M. Sathyakumar Sambandam (membre nommé par les Parties pour l'Asie) a présenté une étude sur les points chauds de conservation transfrontière pour l'Initiative pour les Mammifères d'Asie Centrale (CAMI) et les mesures prises par deux États de l'aire de répartition de la CAMI au Groupe de travail, qui traite de la méthodologie utilisée. Le Groupe de travail a jugé qu'il était utile de promouvoir l'étude et a proposé que le Secrétariat organise un webinaire pour la promouvoir à l'échelle mondiale.
224. M. Edson Gandiwa (membre nommé par les Parties pour l'Afrique) a présenté au GT un rapport sur le statut du guépard africain *Acinonyx jubatus* au Zimbabwe, qui a conclu que les populations de guépards étaient en déclin, méritant d'être éligibles à l'inscription à l'Annexe I de la CMS, ce que le GT a accepté de recommander. Il a été noté qu'un soutien supplémentaire était nécessaire pour rétablir les populations de guépards africains.
225. M. Oteng-Yeboah a indiqué que le projet conjoint CITES-CMS sur le jaguar (*Panthera onca*) n'avait pas encore été développé en raison d'un manque de financement et des discussions en cours dans le cadre de la CITES, tandis que le travail sur les tigres (*Panthera tigris*) et d'autres grands félins asiatiques se poursuivait au sein de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale, y compris la préparation d'une stratégie pour la conservation du léopard d'Anatolie (*Panthera pardus tulliana*).
226. La Présidente a remercié tous les présidents des groupes de travail et les équipes du Secrétariat pour leur soutien, ainsi que toutes les personnes ayant participé à la création des versions annotées du PdT.

POINT 7. ANNEXES DE LA CMS

Plénière du 17 septembre

Point 7.1 Traitement des espèces incluses dans les familles agrégées de l'Annexe II et taxons susceptibles d'être inscrits aux Annexes

227. M. Rob Clay (Conseiller nommé par la COP pour les oiseaux) a présenté le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.7.1](#) *Traitement des espèces incluses dans les familles agrégées de l'Annexe II et taxons susceptibles d'être inscrits aux Annexes*, préparé par M. Stephen Garnett (Conseiller pour les oiseaux nommé par la COP). La COP14 a demandé au ScC de développer, maintenir et mettre à jour la liste des espèces annexées à la Résolution 14.19 montrant les espèces migratrices avec un état de conservation défavorable, listées par familles agrégées, ainsi que la liste des espèces annexées à la Résolution 14.20 sur les taxons aviaires susceptibles d'être inscrits, montrant les espèces qui répondent aux critères d'inscription à la CMS, mais qui n'ont pas été inscrites. La COP14 a également demandé au ScC de conseiller sur les taxons aviaires à inscrire en priorité et de développer une approche stratégique pour maximiser leur conservation. Il a été recommandé au ScC de faire réviser par des pairs la méthodologie et les analyses des espèces, d'établir un Groupe de travail pour donner la priorité aux espèces aviaires, notamment celles figurant aux Annexes des résolutions 14.19 et 14.20, et d'élaborer des listes pour d'autres groupes taxonomiques et de fournir des conseils dans le cadre d'une approche stratégique. L'assemblée a été invitée à commenter ce point et à approuver le projet du mandat.
228. La Présidente a fait remarquer que cet élément représentait un travail considérable grâce à une approche qui pourrait être appliquée à d'autres groupes taxonomiques.
229. BirdLife International a constaté que les espèces inscrites aux Annexes des résolutions 14.19 et 14.20 étaient conceptuellement très différentes, avec un besoin moindre de priorisation dans la résolution 14.19 par rapport à la résolution 14.20. BirdLife International a proposé de rejoindre le Groupe de travail.
230. M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a estimé que le travail réalisé pour établir une liste des espèces éligibles à l'inscription était très utile et qu'il devrait être effectué pour d'autres groupes taxonomiques. Il a également demandé des précisions sur la hiérarchisation des priorités.
231. La Présidente a confirmé que le Groupe de travail devrait élaborer un processus de priorisation des espèces aviaires et conseiller les Parties. Elle a ajouté que les Annexes devraient être révisées à chaque cycle de la COP et que la fourniture d'une liste d'espèces éligibles serait bénéfique pour les Parties.
232. M. Rob Clay (Conseiller pour les oiseaux nommé par la COP) a estimé que le texte sur l'établissement des priorités faisait référence aux décisions prises par le ScC et avait pour but de décrire le processus.
233. Le ScC-SC7 a reconnu la nécessité d'un processus clair pour examiner et mettre à jour les annexes des résolutions 14.9 et 14.20, ainsi que l'importance de fournir aux Parties une liste des espèces répondant aux critères d'inscription de la CMS.
234. Les membres suivants se sont portés volontaires pour rejoindre le Groupe de travail, qui est devenu le Groupe de travail sur les questions taxonomiques et nomenclaturales ainsi que sur les taxons susceptibles d'être inscrits aux Annexes : BirdLife International,

João Loureiro, UNEP-WCMC, l'Australie et Rob Hendricks, avec Stephen Garnett à la tête du groupe.

Point 7.2 Harmoniser la nomenclature et la taxonomie utilisées pour les espèces inscrites aux Annexes de la CMS avec celles des Initiatives globales en matière de biodiversité

235. M. Rob Clay (Conseiller pour les oiseaux nommé par la COP) a présenté le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.7.2 Harmoniser la nomenclature et la taxonomie utilisées pour les espèces inscrites aux Annexes de la CMS avec celles des Initiatives globales en matière de biodiversité](#), préparé par M. Stephen Garnett (Conseiller nommé par la COP pour les oiseaux), qui visait à garantir que les Parties aient accès à la nomenclature et à la taxonomie les plus récentes. Le document recommande au ScC-SC de préparer un rapport sur la gouvernance, le financement et les processus opérationnels utilisés par le Catalogue of Life pour fournir une taxonomie et une nomenclature normalisées contemporaines, et de créer un Groupe de travail chargé d'élaborer ce rapport.
236. M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a demandé à quelle fréquence le Catalogue of Life était mis à jour et à quelle fréquence la CMS devrait appliquer les modifications qui y sont apportées. M. Rob Clay (Conseiller pour les oiseaux nommé par la COP) a répondu que le Groupe de travail avait été créé pour examiner cette question ainsi que d'autres questions connexes.
237. M. João Loureiro (membre nommé par les Parties pour l'Europe) a fait remarquer qu'il était difficile de se tenir à jour avec les changements taxonomiques.
238. BirdLife International fait partie du Groupe de travail sur les listes de contrôle des oiseaux, qui cherche à obtenir une liste de contrôle unifiée pour les oiseaux, et s'alignera sur la nouvelle liste du Handbook of the Birds of the World en tant que référence actuelle pour la taxonomie des oiseaux.
239. M. Mark Simmonds (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la pollution marine) a rapporté que le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques avait eu une discussion approfondie sur la taxonomie en marge de la COP14 et avait tendance à se référer à la Society of Marine Mammalogy ; les discussions sont en cours.
240. M. Simon Nemptsov (Conseiller nommé par les Parties, Israël) a constaté que dans la CITES, le choix de ce qui est pratique a parfois pris le pas sur ce qui est taxonomiquement correct, pour faciliter la référence et la mise en œuvre, et la CMS ne devrait pas non plus fonder ses décisions sur le seul raisonnement scientifique. Il a averti que l'adoption sans réserve du Catalogue of Life devait se faire avec prudence car les Parties insèrent parfois des annexes contenant des noms d'espèces dans leur législation, ce qui a des conséquences sur la mise en œuvre au niveau national. Ainsi, la taxonomie ne devrait pas changer continuellement.
241. Le Secrétariat a convenu que, bien que des discussions similaires soient en cours dans le cadre de la CITES, le Catalogue of Life constituait une référence centralisée utile, mais qu'il y avait effectivement des questions juridiques à prendre en considération. Le contact avec le Secrétariat CITES sera maintenu.
242. Le ScC-SC7 a souligné le besoin de précision et de stabilité dans les références taxonomiques, l'importance de l'harmonisation avec la CITES, et les défis potentiels liés aux changements taxonomiques fréquents.

243. La Présidente a constaté que ce Groupe de travail intersessions aurait du travail à faire et qu'il était possible de le fusionner avec le Groupe de travail intersessions pour le point 7.1, ce qui a été convenu par la suite. Rob Clay a rapporté que Stephen Garnett avait proposé de diriger le Groupe de travail. Les personnes suivantes se sont portées volontaires pour rejoindre le Groupe de travail : BirdLife International, AEWA, Edson Gandiwa et Vanesa Tossenberger.

Plénière du 19 septembre

Amendement des Annexes de la CMS

Taxonomie et nomenclature et orientation pour la création d'une liste consultative d'espèces regroupées en familles et genres inscrits à l'Annexe II / Orientation pour le traitement des espèces incluses dans les familles agrégées de l'Annexe II et taxons susceptibles d'être inscrits aux Annexes

244. La Présidente a rappelé que, sur la base de discussions antérieures au sein du ScC-SC7, les mandats proposés dans les documents [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.7.1](#) *Traitement des espèces incluses dans les familles agrégées de l'Annexe II et taxons susceptibles d'être inscrits aux Annexes* et [UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.7.2](#) *Harmoniser la nomenclature et la taxonomie utilisées pour les espèces inscrites aux Annexes de la CMS avec celles des initiatives globales en matière de biodiversité* ont été fusionnés. Les mandats du Groupe de travail sur les questions taxonomiques et nomenclaturales ainsi que sur les taxons susceptibles d'être inscrits aux Annexes ont été présentés dans le document de session 7.1-7.2 [UNEP/CMS/ScC-SC7/CRP.7.1 – 7.2](#).
245. M. Mark Simmonds (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la pollution marine) a souligné que la liste des espèces et sous-espèces de mammifères marins de la Society of Marine Mammalogy était la référence pour la taxonomie et la nomenclature des mammifères aquatiques et qu'il n'était pas nécessaire de changer cette référence. ACCOBAMS a fait remarquer qu'il soutenait l'utilisation de cette liste, tout comme le Groupe de travail sur les aires marines protégées pour les mammifères marins de l'UICN. Mme Vanesa Tossenberger (Conseillère nommée par la COP pour les mammifères aquatiques) a également estimé que cette liste constituait les meilleures lignes directrices pour la taxonomie des mammifères marins.
246. ACCOBAMS a proposé Mme Gianna Minton (UICN) pour rejoindre le Groupe de travail.
247. Le ScC-SC7 a confirmé la fusion des groupes de travail proposés dans les documents 7.1 et 7.2 en un seul, le Groupe de travail sur les questions taxonomiques et nomenclaturales et sur les taxons susceptibles d'être inscrits aux Annexes. M. Rob Clay (Conseiller pour les oiseaux nommé par la COP) a proposé Stephen Garnett (Conseiller pour les oiseaux nommé par la COP) pour présider ce Groupe de travail, qu'il pourrait lui-même présider si nécessaire. Les membres qui s'étaient portés volontaires pour participer étaient : BirdLife International, João Loureiro, UNEP-WCMC, l'Australie, Rob Hendricks, AEWA, Edson Gandiwa, Vanesa Tossenberger et Gianna Minton.

Point 7.3 Maintien des listes d'espèces incluses dans les Annexes de la CMS

248. Le Secrétariat a partagé des informations sur les listes existantes, a présenté des actions possibles pour améliorer les bases de données en ligne ainsi que les défis associés, et a introduit des options pour suivre les oiseaux de l'Annexe II de la CMS inscrits au niveau du genre ou de la famille. Le texte de la Convention a mandaté la CMS pour tenir à jour des listes des États de l'aire de répartition des espèces migratrices figurant aux Annexes de la CMS, ainsi que d'autres listes plus spécifiques. Une liste

officielle des taxons inscrits aux Annexes I et II était disponible sur le site de la CMS. Il y avait deux listes consultatives : la Liste des espèces (avec 657 espèces inscrites à la CMS dans les Annexes I et II) et Espèces+ (avec 1 377 espèces inscrites à la CMS et ses accords). Cependant, aucune liste ou base de données n'indique toutes les espèces répertoriées, et il est recommandé de disposer d'une liste actualisée des espèces des Annexes de la CMS. Les actions potentielles comprenaient la mise à jour de la liste des espèces, la collaboration avec le PNUE-WCMS pour mettre à jour la partie Espèces+ relative à la CMS, le travail avec les Parties pour s'assurer que les informations contenues dans les bases de données répondent à leurs besoins, et la recherche de ressources financières. Il y avait des défis financiers et techniques à relever, et une décision politique était également nécessaire.

249. Le Secrétariat a sollicité l'avis du ScC-SC pour déterminer laquelle des options présentées pour suivre les oiseaux de l'Annexe II de la CMS, listés au niveau du genre ou de la famille, serait la plus utile en tant que liste consultative. Il a également demandé s'il y avait des avantages à maintenir deux bases de données avec des contenus différents, quelle serait la sélection d'espèces la plus appropriée à présenter, et comment améliorer la qualité et la fiabilité des données dans les deux bases de données.
250. M. Simon Nemtsov (Conseiller nommé par les Parties, Israël) a estimé que la CMS devait rationaliser toutes les informations en une seule liste faisant autorité, et qu'il n'était pas nécessaire d'inclure les espèces non inscrites à la CMS.
251. Le PNUE-WCMC a déclaré avoir travaillé avec soin avec le Secrétariat sur Espèces+ et a rassuré l'assemblée en affirmant que, malgré certaines divergences, il restait aligné sur la Convention. Un processus et un système sont en place pour le mettre à jour, avec un financement provenant du budget de base de la CITES et de l'UE, bien que ces fonds ne couvrent pas la mise à jour en ce qui concerne la CMS. Il y a eu environ 30 000 visites sur les pages Espèces+ et 10 000 utilisateurs actifs, ce qui en fait une ressource largement utilisée.
252. M. Edson Gandiwa (membre nommé par les Parties pour l'Afrique) a estimé que la mise à jour était essentielle et qu'elle aiderait les Parties à prendre conscience des changements de répartition au fil du temps.
253. M. Mark Simmonds (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la pollution marine) a souligné la nécessité de définir des objectifs clairs pour l'orientation de ce processus, qui pourrait introduire de nouvelles espèces aux Annexes de la CMS et affecter les espèces et populations existantes.
254. M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a fait observer que diverses informations étaient nécessaires à des fins différentes et qu'il fallait adopter une approche logique pour déterminer ce qui était nécessaire, à quelle fin et à quel moment.
255. Constatant que les espèces migratrices confinées à l'intérieur des frontières d'un seul pays et les espèces non migratrices ne pouvaient pas être prises en considération par la CMS, M. Fernando Spina (Conseiller nommé par la COP dans le domaine de la connectivité/des réseaux) a estimé qu'une base de données distincte de la CITES serait essentielle, avec des informations qui optimisent l'efficacité de la base de données.
256. BirdLife International a plaidé pour un format convivial, avec des données pouvant être téléchargées dans un simple fichier Excel des espèces répertoriées, combinées aux menaces de la Liste rouge de l'UICN.

257. Constatant que la base de données actuelle de la Liste des espèces n'était pas facile à utiliser et qu'il était difficile d'y effectuer des recherches, Mme Vanesa Tossenberger (Conseillère nommée par la COP pour les mammifères aquatiques) a recommandé de poursuivre le développement de la base de données Espèces+. La collaboration avec la CITES permettrait également de mieux faire connaître le fonctionnement de la CMS.
258. Le PNUE-WCMC a fait remarquer que les différences taxonomiques entre la CITES et la CMS expliquent les différentes listes pour la CITES et la CMS sur Espèces+, fournissant une plateforme pour la divergence entre les deux Conventions. Espèces+ était téléchargeable au format Excel, pour la CMS et ses accords dérivés.
259. Le Secrétariat a ajouté que, le statut migratoire n'étant pas stable et les espèces pouvant changer de comportement, il était important que la base de données indique quelles espèces étaient considérées comme non migratrices.
260. Il a été convenu qu'un groupe de travail aiderait le Secrétariat à améliorer les bases de données en ligne et fournirait une plateforme pour discuter et échanger des informations, conformément aux mandats contenus dans le document UNEP/CMS/ScC-SC7/Outcome 7.
261. En conclusion, le ScC-SC7 a convenu de poursuivre les discussions et d'affiner l'approche pour maintenir ces listes, y compris l'utilisation potentielle d'Espèces+, et a souligné la nécessité d'une source unique faisant autorité ainsi que l'importance de mises à jour régulières.
262. Les membres suivants ont proposé de rejoindre le Groupe de travail : James Williams, Stephen Garnett, Narelle Montgomery, Graeme Taylor et le PNUE-WCMC.

Plénière du 19 septembre

263. La Présidente a indiqué que le ScC-SC7 avait créé un Groupe de travail chargé de l'établissement des listes d'espèces, le Groupe de travail sur le Maintien des listes d'espèces inscrites aux Annexes de la CMS, dont les mandats sont illustrés dans le document [UNEP/CMS/ScC-SC7/CRP 7.3](#), CRP7.3.
264. M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) a souligné l'importance des listes stratégiques pour permettre aux Parties d'examiner quelles espèces répondent à différents critères.

V. QUESTIONS FORMELLES ET FINALES

POINT 8 - DATE ET LIEU DE LA 8E RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (ScC-SC8)

265. La Présidente indique que la date de la prochaine réunion sera fixée après que la date de la COP15 aura été déterminée.
266. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a précisé que la planification était en cours avec le gouvernement du Brésil pour fixer les dates de la COP15, qui devrait se tenir au premier trimestre de 2026.
267. M. James Williams (Conseiller nommé par les Parties, Royaume-Uni) estime que l'ordre du jour du ScC-SC8 sera très chargé et recommande d'organiser une réunion de cinq jours afin de laisser suffisamment de temps pour une délibération de fond sur toutes les questions.

268. Mme Rima Jabado (Conseillère pour les poissons (marins) nommée par la COP) a indiqué que la prochaine COP de la CITES et le prochain congrès de l'UICN étaient prévus pour novembre/décembre 2025, et que de nombreux membres du ScC-SC étaient susceptibles d'assister à l'une ou l'autre de ces réunions, voire aux deux.

POINT 9. AUTRES QUESTIONS

269. Prenant en compte les incendies en cours dans le bassin amazonien et le récent assassinat de membres du personnel des aires protégées en République démocratique du Congo, la Born Free Foundation a rappelé à l'assemblée que des humains risquent leur vie en conséquence des décisions prises en matière de conservation.
270. La Présidente a reconnu que les décisions en matière de conservation avaient effectivement des répercussions et a exhorté la CMS à apporter son soutien au Brésil en vue de la COP15.

POINT10. CLÔTURE DE LA RÉUNION

271. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a fait part de son plaisir d'accueillir tout le monde à Bonn, de la grande productivité du travail accompli, ainsi que du niveau élevé de passion et d'investissement en temps. La bonne volonté et le travail bénévole du ScC-SC, notamment des Conseillers, ont été très louables. Elle a remercié Narelle Montgomery et Daniel Fernando pour avoir guidé la réunion à travers les riches discussions, Dagmar Zíková pour avoir organisé la réunion, toute l'équipe de la CMS pour son travail en coulisses, le rédacteur du rapport et les interprètes, ainsi que ceux qui ont fourni un soutien technique. Elle a conclu que le nouveau PdT devrait être adopté dans les plus brefs délais avec notification du financement, afin que la liste complète des éléments nécessitant un financement soit disponible.
272. La Présidente a estimé que cette réunion efficace démontrait la collégialité et l'expertise présentes dans la salle, et a exhorté tous les participants à maintenir cet enthousiasme.

PRIX CHAMPIONS PLUS

273. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutif de la CMS, a accueilli M. Graner, Vice-Président de l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN), pour lui remettre le Prix Champions Plus en reconnaissance du soutien à long terme que le BfN a apporté à la CMS dans le cadre de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) et les espèces terrestres qu'elle couvre. Depuis 2016, le BfN soutient la mise en œuvre des Programmes de travail de la CAMI en finançant des études et en organisant des réunions d'experts à Vilm, dans le nord de l'Allemagne, où le BfN a maintenu son Académie internationale pour la conservation de la nature. Grâce à ce soutien, la CMS a produit les feuilles de route et les plans d'action pour la conservation du léopard d'Anatolie, de l'âne sauvage d'Asie, du cerf de Boukhara et de l'antilope saïga, et a soutenu les discussions sur les mesures anti-braconnage, l'implication des communautés locales, l'intégration de la conservation des espèces dans la planification des infrastructures et le renforcement des capacités pour consolider la coopération transfrontière entre les États de l'aire de répartition. La CMS signait un nouvel accord avec le BfN pour étendre son soutien aux travaux pendant cette période intersessions. Le BfN et la CMS ont également collaboré au programme de bourses Klaus-Toepfer, qui a permis à des personnes travaillant dans le domaine de l'environnement de se familiariser avec la conservation internationale de la nature. Mme Fraenkel a exprimé sa gratitude au nom du Secrétariat de la CMS et du réseau des anciens participants à ce programme.

274. M. Graner, Vice-Président du BfN, a remercié Mme Fraenkel pour l'invitation à se rencontrer lors du ScC-SC7 et a été heureux d'accepter ce prix au nom du BfN, soulignant l'engagement de l'Allemagne dans la mise en œuvre de la CMS pour la conservation de la biodiversité. Depuis 2009, le BfN a organisé des réunions régulières d'experts avec la CMS et a apporté un soutien particulier à la mise en œuvre de la CAMI. Il a remercié la CMS et ses Parties pour avoir reconnu ce rôle par la remise du prix Champions Plus. En signant un nouveau programme de travail pour la période 2024-2027, le BfN a confirmé son soutien continu à la CMS et à la CAMI, ainsi qu'à leur coopération de longue date. Il a remercié le Secrétariat de la CMS d'être un partenaire stratégique du programme de bourses Klaus-Toepfer du BfN pour les futurs leaders de la conservation de la nature d'Europe centrale et orientale, du Caucase et d'Asie centrale, destiné aux jeunes professionnels.

Annexes :

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Rapports des Groupes de travail en session (aquatique, aviaire, terrestre) à la plénière

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU COMITÉ DE SESSION /

MEMBRES NOMMÉS PAR LA COP

Barry Baker	COP-appointed member, Bycatch	barry.baker@latitude42.com.au
Robert Clay	COP-appointed member, Birds	rclay@manomet.org
Ruth Cromie	COP-appointed member, Invasive species, disease, feral animals, insects, and marine pests and weeds	ruth.cromie@outlook.com
Zeb Hogan	COP-appointed member, Fish	zhogan@unr.edu
Rima Jabado	COP-appointed member, Fish	rimajabado@hotmail.com
Alfred Oteng-Yeboah	COP-appointed member, Terrestrial Mammals	alfred.otengyeboah@gmail.com
Mark Peter Simmonds	COP-appointed member, Marine Pollution	mark.simmonds@sciencegyre.co.uk
Fernando Spina	COP-appointed member, Connectivity/Network	fernaspina2022@gmail.com
Des Thompson	COP-appointed member, Climate Change	desba.thompson@outlook.com
Vanesa Tossenberger	COP-appointed member, Aquatic Mammals	Vanesa.tossenberger@gmail.com

MEMBRES NOMMÉS PAR LES PARTIES

AFRIQUE		
Edson Gandiwa	Zimbabwe, Parks and Wildlife Management Authority	egandiwa@zimparcs.org.zw
Stephen Fred Okiror	Uganda, Ministry of Tourism, Wildlife and Antiquities	sfokiror@gmail.com
ASIE		
Askar Davletbakov	Kyrgyzstan, Institute of Biology of the NAS KR	davaskar5@gmail.com
Daniel Fernando	Sri Lanka, Blue Resources Trust	daniel@blueresources.org
Sathyakumar Sambandam	India, Wildlife Institute of India	ssk@wii.gov.in
EUROPE		
João Loureiro	Portugal, Institute of Nature Conservation and Forests (ICNF)	joaloureiro@icnf.pt

Rubén Moreno-Opo	Spain, Ministry for the Ecological Transition	rmorenoopo@miteco.es
Daliborka Stankovic	Serbia, Institute for Multidisciplinary Research	daliborkabstankovic@gmail.com
OCÉANIE		
Narelle Montgomery	Australia, Department of Climate Change, Energy, the Environment and Water	narelle.montgomery@dcceew.gov.au
Graeme Taylor	New Zealand Department of Conservation	gtaylor@doc.govt.nz

OBSERVATEURS DU COMITÉ DE SESSION

CONSEILLERS SCIENTIFIQUES

Simon Nemtzov	Israel, Nature and Parks Authority	simon@npa.org.il
Peter Puchala (Online)	Slovakia, State Nature Conservancy of Slovak Republic	peter.puchala@sopsr.sk
Timm Reinhardt	Germany, Federal Agency for Nature Conservation (BfN)	Timm.Reinhardt@bfn.de
James Williams	United Kingdom, Joint Nature Conservation Committee	James.Williams@jncc.gov.uk

OBSERVATEURS PARTIES

Mark Carey (Online)	Australia, Department of Climate Change, Energy and the Environment	mark.carey@dcceew.gov.au
Caroline Daisley	United Kingdom, Defra	Caroline.Daisley@defra.gov.uk
Barbara Engels	Germany, Federal Agency for Nature Conservation (BfN)	barbara.engels@bfn.de
Jürgen Friedrich	Germany, Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation, Nuclear Safety and Consumer Protection (BMUV)	juergen.friedrich@bmuv.bund.de
Berit Gewert	Germany, Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation, Nuclear Safety and Consumer Protection (BMUV)	berit.gewert@bmuv.bund.de
Thomas Graner	Germany, Federal Agency for Nature Conservation (BfN)	vz-zbl@bfn.de

Sara Kophamel (Online)	Australia, Australian Government Department of Climate Change, Energy, the Environment and Water	sara.kophamel@dcceew.gov.au
Sarah Scott	United Kingdom, Joint Nature Conservation Committee	sarah.scott@jncc.gov.uk

**ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET
AGENCES SPÉCIALISÉES DE L'ONU**

Frances Davis	UNEP-WCMC	frances.davis@unep-wcmc.org
Martin Hitziger	Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme, SPREP	martin.hitziger@googlemail.com
Kelly Malsch	UNEP-WCMC	Kelly.Malsch@unep-wcmc.org
Gianna Minton	IUCN SSC Cetacean Specialist Group	gianna.minton@gmail.com
Andrew Szopa-Comley	UNEP-WCMC	andrew.szopa-comley@unep-wcmc.org

**ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET
AUTRES AGENCES ET ORGANISMES**

Bianca Becherer	International Fund for Animal Welfare (IFAW)	bbecherer@ifaw.org
Matthew Collis	International Fund for Animal Welfare (IFAW)	mcollis@ifaw.org
Nicola Jane Crockford	BirdLife International	nicola.crockford@rspb.org.uk
Maximin Djondo	Benin Environment and Education Society	bees@hotmail.fr
Viola Duemmler	Wildlife Conservation Society (WCS)	vduemmler@wcs.org
Alexander Griffin	European Federation for Hunting and Conservation (FACE)	cy.griffin@face.eu
Vicky Jones	BirdLife International	vicky.jones@birdlife.org
Ann-Kristin Konzak	International Alliance against Health Risks in Wildlife Trade, GIZ	ann-kristin.konzak@giz.de
Laetitia Nunny	Ocean Care	lnunny@oceancare.org
David Ott	Leibniz Institute for the Analysis of Biodiversity Change (LIB)	d.ott@leibniz-lib.de
Ian Redmond	Born Free Foundation	ele@globalnet.co.uk
Nora Leonie Rust	International Alliance against Health Risks in Wildlife Trade, GIZ	nora.rust@giz.de

ACCORDS DE LA CMS

Simone Panigada	ACCOBAMS Secretariat	panigada69@gmail.com
Maylis Salivas	ACCOBAMS Secretariat	msalivas@accobams.net
Sergey Dereliev	AEWA Secretariat	sergey.dereliev@un.org
Melissa Lewis	AEWA Secretariat	melissa.lewis@un.org
Jenny Renell	ASCOBANS Secretariat	jenny.renell@un.org
Bettina Reinartz	ASCOBANS Secretariat	Bettina.Reinartz@un.org
Olivier Biber	UNEP/CMS/AEMLAP	o.biber@bluewin.ch

SECRETARIAT DE LA CMS

Amy Fraenkel	CMS Secretariat, Executive Secretary	amy.fraenkel@un.org
Aydin Bahramlouian	CMS Secretariat	aydin.bahramlouian@un.org
Catherine Brueckner	CMS Secretariat	catherine.brueckner@un.org
Ximena Cancino	CMS Secretariat	ximena.cancino@un.org
Laura Cerasi	CMS Secretariat	laura.cerasi@un.org
Amie Figueiredo	CMS Secretariat	amie.figueiredo@un.org
Heidrun Frisch-Nwakanma	CMS Secretariat	heidrun.frisch-nwakanma@un.org
Umberto Gallo-Orsi	CMS Secretariat	umberto.galloorsi@un.org
Melanie Jakuttek	CMS Secretariat	Melanie.jakuttek@un.org
Florian Keil	CMS Secretariat	florian.keil@un.org
Tine Lindberg-Roncari	CMS Secretariat	tinelindberg@hotmail.com
Fernando Neda	CMS Secretariat	fernando.neda@un.org
Clara Nobbe	CMS Secretariat	clara.nobbe@un.org
Maria Jose Ortiz Noguera	CMS Secretariat	maria-jose.ortiz@un.org
Andrea Maria Pauly	CMS Secretariat	andrea.pauly@un.org
Fernando Ivan Ramirez	CMS Secretariat	ivan.ramirez@un.org
Tilman Carlo Schneider	CMS Secretariat	tilman.schneider@un.org
Barbara Schoenberg	CMS Secretariat	barbara.schoenberg@un.org
Vittoria Semplici	CMS Secretariat	vittoria.semplici@un.org
Melanie Virtue	CMS Secretariat	melanie.virtue@un.org
Dagmar Zikova	CMS Secretariat	dagmar.zikova@un.org
Consultants et autres		
Yoana Mihaylova	CMS Secretariat, Interne	yoana.mihaylova@un.org
Pauline Temple	CMS Secretariat	temple1.pauline@gmail.com
Isobel Quirk	CMS Secretariat, Interne	Isobel.quirk@un.org
Özgül Yahyaoglu	CMS Secretariat, Interne	ozgul.yahyaoglu@un.org
Niklas Zimmer	CMS Secretariat, Interne	niki.zimmer@gmx.at

RÉDACTEUR ET INTERPRÈTES

Tim Dodman	Report writer	tim@timdodman.co.uk
Andrea Lenhart	German Federal Ministry of Food and Agriculture (BMEL)	andrea.lenhart@bmel.bund.de
Caroline Bechtold	Germany, Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation, Nuclear Safety and Consumer Protection (BMUV)	caroline.bechtold@bmu.bund.de
Ines de Chavarria	con:sens language professionals	dechava@gmx.de
Anna Delarocque	German Federal Ministry of Food and Agriculture (BMEL)	anna.delarocque@bmel.bund.de
Annika Mattes	Freelancer	a.mattes@sprichwoertlich.com
Ariane Stark	Germany, Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation, Nuclear Safety and Consumer Protection (BMUV)	ariane.stark@bmu.bund.de

ANNEXE 2**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE CONCERNANT LES RÉSULTATS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES AQUATIQUES****Adhésion au Groupe de travail**Membres du Comité de session :

Daniel Fernando, Fernando Spina, Graeme Taylor, João Loureiro, Mark Simmonds, Narelle Montgomery, Rima Jabado, Vanesa Tossenberger, Zeb Hogan.

Observateurs :

- Conseillers scientifiques : James Williams, Timm Reinhart, Simon Nemptzov.
- Parties : Birthe Thormann (Allemagne), Caroline Daisley (Royaume-Uni).
- OIG : Maylis Salivas (ACCOBAMS), Simone Panigada (ACCOBAMS), Gianna Minton (Groupe de spécialistes des cétacés UICN CSE), Martin Hitziger (Programme régional océanien de l'environnement (PROE)), Ann-Kristin Konzak (International Alliance against Health Risks in Wildlife Trade / GIZ), Nora Leonie Rust (International Alliance against Health Risks in Wildlife Trade / GIZ).
- ONG : Bianca Becherer (Fonds international pour la protection des animaux, IFAW), Matthew Collis (IFAW), Laetitia Nunny (OceanCare), Max Djondo (Benin Environment and Education Society), Viola Duemmler (Wildlife Conservation Society), Ian Redmond (Born Free Foundation), Alexander Griffin (FACE).

Secrétariat :

Melanie Virtue, Heidrun Frisch-Nwakanma, Jenny Renell, Andrea Pauly, Isobel Quirk, Pauline Templé, Daan de Leur.

Travaux

Le Groupe de travail sur les espèces aquatiques a examiné le document UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.3/Annex/Part B, sur les questions liées à la conservation des espèces aquatiques, et a fait des amendements comme indiqué dans le document de session 3.b.

Le Groupe de travail sur les espèces aquatiques a également pris note des résultats du 2^e atelier de la CBI et de la CMS sur le fonctionnement des écosystèmes de cétacés, résumés dans le document UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.2.1, et a pris note du rapport de l'atelier contenu dans le document UNEP/CMS/ScC-SC7/Inf.6.2.1. Il a été souligné que la Commission Baleinière Internationale (CBI), lors de sa réunion 69A à Lima, au Pérou (23-27 septembre 2023), examinera une proposition de projet pilote visant à faire progresser ce sujet par le biais d'une consultation en 2025 et d'un atelier pour examiner plus en détail les résultats du projet pilote en 2026.

Observations générales

Il a été noté que certains textes de résolution semblent mieux convenir en tant que textes de décision, étant donné qu'ils contiennent des actions réalisables et limitées dans le temps, et que les Parties devraient en tenir compte lorsqu'elles proposent un nouveau texte.

En ce qui concerne les décisions demandant aux Parties de faire rapport sur des sujets qui ne sont pas actuellement inclus dans le format du rapport national, il a été suggéré que le

Secrétariat vérifie s'il sera en mesure de modifier le modèle au cours de la période intersessions écourtée, puis examine les implications de ne pas modifier le formulaire.

Les membres ont demandé si le Secrétariat pouvait fournir une liste de tous les éléments nécessitant un financement, afin que toutes les parties prenantes intéressées puissent envisager de les financer.

Observations sur les décisions concernant le bruit marin

ACCOBAMS (Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente) a fait remarquer qu'avec ASCOBANS (Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord), ils organisent un atelier conjoint avec les marines et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sur le bruit sous-marin et les cétacés à Toulon, en France, les 26 et 27 novembre 2024. Ils travaillent avec le Groupe de travail conjoint sur le bruit composé de la CMS, de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS. Le rapport de l'atelier sera présenté lors de la prochaine réunion du ScC-SC.

L'Australie a rapporté que : « Le bruit sous-marin d'origine anthropique est une pression cumulative croissante largement reconnue dans l'environnement marin, et il subsiste d'importantes lacunes dans les connaissances concernant les impacts, les meilleures pratiques d'atténuation et la surveillance appropriée à long terme pour les espèces marines et d'eau douce. La délégation peut appuyer les révisions et mises à jour recommandées des rapports élaborés pour gérer le bruit sous-marin. Il convient toutefois de noter que le gouvernement australien élabore actuellement les **Lignes directrices nationales sur le bruit sous-marin anthropique**, qui fourniront une compilation et une analyse des preuves scientifiques actuelles ainsi que des meilleures pratiques mondiales de gestion du bruit sous-marin. Cette orientation guidera la préparation des études d'impact sur l'environnement, la prise de décisions réglementaires et la planification de la conservation des mammifères marins, des reptiles et des oiseaux marins plongeurs protégés. L'Australie poursuit également un certain nombre d'autres projets liés au bruit sous-marin et une orientation réglementaire sera élaborée pour prendre en considération le processus d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans le cadre de la législation nationale. Il est prévu que toutes les orientations développées soient partagées par le Conseil scientifique lors de la COP15. L'Australie est consciente des **lacunes** dans les approches des meilleures pratiques internationales pour la **mise en œuvre de programmes de surveillance à long terme après la construction** pour les espèces marines telles que les cétacés. »

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE CONCERNANT LES RÉSULTATS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ESPÈCES AVIAIRES

Adhésion au Groupe de travail

Dr. Olivier Biber (CMS - Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)), Dr. Reto Spaar (SOI, Initiative pour un océan durable), Dr. Rob Hendriks, Dr. Joao Loureiro, Graeme Taylor, Dr. Ruth Cromie, Dr. Daliborka Stanković, Alexander Griffin (FACE), Dr. Rubén Moreno-Opo, Dr. Sathyakumar Sambandam, Dr. Simon Nemtzov, Dr. Askar Davletbakov, Sergey Dereliev (Secrétariat de l'AEWA - Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie), Melissa Lewis (Secrétariat de l'AEWA - Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie), Dr. Fernando Spina, Dr. Vicky Jones (BirdLife International), Nicola Crockford (BirdLife International), Kelly Malsch (UNEP-WCMC), Dr. Andrew Szopa-Comley (UNEP-WCMC), Dr. Sarah Scott, Caroline Daisley, Prof. Des Thompson, Professeur Edson Gandiwa, Stephen Fred Okiror. L

Le Groupe de travail sur les espèces aviaires a examiné tous les documents qui lui ont été confiés et a conclu ses travaux. Aucun document de session n'a été produit au cours de la session pour les documents suivants :

1. Point 6.3.1 de l'ordre du jour Plan d'action international par espèce pour le faucon concolore 2024-2036

Le Conseil n'a apporté aucune modification à ce document. Le projet de plan d'action a été recommandé au Comité permanent de la CMS pour adoption.

2. Point 6.3.2 de l'ordre du jour Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest 2023 - 2043

Le Conseil n'a apporté aucune modification à ce document. Le projet de plan d'action a été recommandé au Comité permanent de la CMS pour adoption.

Un document de session contenant des commentaires ou des modifications a été préparé pour la partie aviaire du point de l'ordre du jour.

Programme de travail du Comité de session du Conseil scientifique pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15, document de session 03.C. Ces derniers ont principalement ajouté des mises à jour de statut et noté les actions à venir pour faire progresser les activités et obtenir les résultats escomptés.

Commentaires généraux du Groupe de travail à examiner en séance plénière

En relation avec la discussion sur la partie aviaire du point 3 de l'ordre du jour - Programme de travail pour le Comité de session du Conseil scientifique pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15, il est nécessaire de rationaliser et de consolider les flux de travail et les initiatives concernant les infrastructures (tels que les travaux en cours dans le cadre du Groupe d'étude de l'énergie, du Groupe de travail sur l'infrastructure linéaire, ainsi que dans le cadre des accords dérivés de la CMS tels que l'AEWA (Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie), l'Accord sur la conservation de populations de chauves-souris en Europe (EUROBATS) et d'autres accords), dans la mesure du possible, compte tenu des ressources limitées et du fait que les points focaux de ces accords et initiatives sont souvent les mêmes personnes dans de nombreux pays.

En outre, la sensibilisation aux nouvelles technologies pertinentes, telles que celles permettant de détecter les collisions d'oiseaux avec les lignes électriques, a été soulignée comme un aspect important.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS LIÉES À LA CONSERVATION DES ESPÈCES TERRESTRES

Le Groupe de travail sur les espèces terrestres s'est réuni le mercredi 18 septembre pour discuter du programme de travail du Conseil pour les espèces terrestres pendant la période intersessions, tel que contenu dans le document UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.3/Annexe/Partie D, ainsi que dans les documents 6.4.1, 6.4.2 et 6.4.3.

En commençant par le document 6.4.3 sur l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale, le Conseiller nommé par les Parties pour la région Asie, M. Sathyakumar Sambandam de l'Inde, conformément à la décision 14.168, a présenté l'étude « Zones prioritaires de conservation transfrontalière pour l'Initiative sur les mammifères d'Asie centrale » et les mesures prises par les États de l'aire de répartition de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale en vue de promouvoir la conservation de certaines zones prioritaires transfrontière. Les États de l'aire de répartition n'ayant été invités à soumettre des rapports que peu de temps avant la réunion, M. Sambandam n'a reçu que les rapports du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan.

Le Groupe de travail a ensuite discuté de la méthodologie utilisée pour préparer l'étude, comme le demande la décision 14.169 (a). D'une manière générale, le Groupe a estimé que la méthodologie utilisée a donné de bons résultats. Le représentant du Royaume-Uni a estimé qu'il n'y avait pas beaucoup de détails sur la manière dont les scores pour les différents domaines et seuils étaient attribués, et qu'il était donc difficile de commenter pleinement l'utilité des méthodes. C'était le cas, par exemple, pour les catégories « statut de la population » et « potentiel de réussite en matière de conservation ».

Néanmoins, le Groupe a estimé qu'il valait la peine de promouvoir l'étude, comme le demande la décision 14.169(b). Le Conseiller nommé par les Parties pour la région Asie a proposé que le Secrétariat organise un webinaire pour toutes les Parties à la CMS afin de promouvoir l'étude au niveau mondial. Les Conseillers de la région Afrique se sont engagés à présenter l'étude lors de la réunion du réseau TFCA de la SADC (Zimbabwe) et du Groupe de travail technique sur les aires protégées transfrontières de l'EAC (Ouganda), ainsi que lors des prochaines consultations nationales sur les travaux de conservation transfrontières, qui se tiendront en Ouganda dans le cadre des discussions du Réseau de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages de la Corne de l'Afrique (HAWEN) de l'IGAD.

Sur le point de l'ordre du jour 6.4.1 relatif à l'Initiative pour les carnivores d'Afrique, le représentant du Zimbabwe, M. Edson Gandiwa, a présenté le rapport sur l'État du guépard d'Afrique (*Acinonyx jubatus*) au Zimbabwe, que la Partie avait été priée de soumettre en vertu de la décision 14.165. Le rapport est arrivé à la conclusion que les populations de guépards au Zimbabwe étaient en déclin, entraînant un état de conservation qui rendrait le guépard éligible à une inscription à l'Annexe I de la CMS. Un membre du Groupe de spécialistes des félins de l'UICN a confirmé, sur demande, que les conclusions du rapport correspondaient largement au précédent rapport sur l'État de conservation des populations de guépards du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe, ainsi qu'aux considérations pour l'inscription aux annexes de la CMS, par le biais d'une déclaration lue par le Secrétariat. Le Groupe de travail a convenu de recommander au Comité permanent que la population de guépards du Zimbabwe soit inscrite à l'Annexe I de la CMS, notant qu'il est important que le Zimbabwe et d'autres États de l'aire de répartition du guépard reçoivent des ressources et un soutien supplémentaires pour reconstituer leurs populations de guépards.

Concernant le point 6.4.3 de l'ordre du jour sur l'Initiative pour le Jaguar de la CMS, le Secrétariat a informé le Groupe de travail que le Programme de travail conjoint entre la CMS et la CITES n'a pas encore été développé, en raison du manque de financement et des

discussions en cours dans le contexte de la CITES. Toutefois, le Secrétariat devrait recevoir prochainement un financement pour ce travail, ce qui permettra de faire avancer les travaux.

En ce qui concerne les tigres et autres grands félins d'Asie, le Secrétariat a informé le Groupe que les travaux étaient en cours dans le cadre de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale et qu'une stratégie pour la conservation du léopard de Perse avait notamment été préparée.

Le Groupe de travail a conclu ses travaux en mettant à jour le Programme de travail figurant à l'Annexe D du document 3.

Merci de votre attention.